PROFESSEUR ARMAND BERNARDINI
LE JUIF MARAT

PREFACE

Les pages qui peu à peu devaient nous donner la matière du présent livre ont été rassemblées et en partie rédigées à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la naissance de Marat. Et, précisons-le, en réponse à cette vraie débauche d'allégations controuvées à laquelle donna lieu la commémoration qui lui était certes due rituellement mais que nous eûmes la surprise de voir s'étaler sous la signature d'un avocat ex-député dans les colonnes d'un quotidien parisien.

Nous n'avons point voulu faire, à proprement parler, œuvre originale d'historien, puisqu'il nous est arrivé au lieu de remonter constamment aux sources de nous en tenir à des références émanant d'auteurs connus pour la haute conscience qu'ils apportent dans le choix de leur documentation. Pourtant, les parties à notre sens les plus importantes de notre étude — et notamment notre démonstration du judaïsme de Marat et nos aperçus sur ses activités maçonniques — ont fait l'objet de recherches personnelles et, qu'on nous en croie, scrupuleuses.

Nous avons donc tenté de mener à bien un travail moins de biographie historique que d'ethno-politique et de raciologie. C'est ainsi que notre étude du cas Marat nous a permis, par l'exemple exceptionnellement représentatif qu'il constitue, de définir une toute nouvelle méthode de détection du judaïsme au moyen de tests recoupés. Mais, d'autre part, ce cas est d'une fulgurance telle qu'il illustre magnifiquement certaines lois qui, à notre sens, dominent toute l'ethno-politique et dont nous allons nous efforcer de définir les propositions.

Nous poserons d'abord en principe que l'ethnisme, c'est-à-dire le composant psychique permanent d'une nation, s'incarne à certaines heures cruciales de l'histoire de cette nation dans des personnalités qu'on serait tenté d'appeler « en flèche ». On peut aussi bien parler d'hommes-drapeaux ou évoquer les images de l'épée et du bouclier. Nous appellerons ces personnalités-là (car quiconque tente d'aller de l'avant doit bien se faire sa phraséologie) des « princes de l'ethnie ». Le terme de prince étant pris dans son acception non souveraine ou nobiliaire mais strictement littérale : *princeps*, le premier.

Nous dirons donc que *les princes de l'ethnisme ont tendance, chez les Aryens, à surgir aux confins territoriaux et raciaux de l'ethnie*.

C'est ainsi que, pour prendre un exemple ancien de bientôt vingt-trois siècles, Alexandre le Grand, ce protagoniste de l'expansion de l'hellénisme, était un Macédonien, c'est-à-dire, aux yeux d'un Démosthène, un demi-barbare.

Les plus hautes figures de l'Histoire de France ont été — nous ne tiendrons pas compte des grands Capétiens dont le cas est ethno-raciologiquement à part — le Breton Du Guesclin, la Lorraine Jeanne d'Arc, le Béarnais Henri IV, le Corse Napoléon Bonaparte et le Wallon Philippe Pétain.

Considérons le brelan des grands maréchaux qui furent nos contemporains : Joffre était Roussillonnais, Gallieni Corse, Foch Béarnais, Lyautey Lorrain. Et si nous revenons à ces deux sommets, sur des plans différents, de notre histoire, la Sainte et l'Empereur, nous voyons que Jeanne d'Arc était née sujette du duc de Lorraine, lequel était vassal du Saint Empire (elle vint « en France » dit-elle, pour y remplir sa mission) et que Napoléon était d'extrême justesse « Français de naissance ». N'empêche qu'il incarna au plus haut point l'impérialisme de la France.

Passons à l'Allemagne. Nous voyons que Bismarck et Hindenburg sont des hommes des marches de l'Est. Et que le führer Adolf Hitler, l'*homo germanicus* par excellence, est originaire de cette Oesterreich qui fut longtemps une marche irrédimée de la grande Allemagne.

On pourrait multiplier d'autres exemples pris dans d'autres pays. S'appliquer aussi à dégager certains corollaires de la loi que nous proposons. Mais le but que nous nous sommes assigné en ces préliminaires est moins de prouver ou de convaincre que de situer nos positions.

Bien que Marat se situe aux antipodes de nos « princes de l'ethnie », les considérations qui précèdent ne sont pas extérieures à notre sujet.

D'aucuns s'obstineront à ne voir en lui qu'un Suisse « francophone » ayant élu en France son domicile et s'y trouvant chez lui. Ce qui à l'époque pouvait donner un esprit faux dans le style de Jean-Jacques lequel fut pourtant représentatif d'une certaine idéologie de « l'Europe française ». D'autres s'hypnotiseront plutôt sur ses origines hispano-italiennes. Or, un marquis de Mores, ce héros de l'Empire français, se connaissait une telle extraction.

De telles analogies ne valent que pour des Aryens. Marat n'étant qu'un juif, et un juif de Révolution, était prédestiné à son œuvre de dévastation de la France.

C'est ici qu'il convient que nous avancions notre seconde proposition.

Nous dirons donc que, *chez les nations aryennes, les dévastateurs de l'ethnie se recrutent principalement chez les non-aryens*.

En Russie, le bolchevisme a été l'œuvre du Judéo-Mongol Oulianof, dit Lénine, et de son adjoint le juif Braunstein dit Trotzky, flanqués d'un état-major, composé, dans sa quasi-unanimité, de juifs et de quelques mongoloïdes.

En Hongrie, l'abjecte terreur rouge de 1920 a eu pour grands chefs les juifs Bela Kun et Szamuelly.

En Espagne où les sauvages luttes intestines qui ont désolé ce pays depuis près d'un siècle sont, qu'on ne s'y trompe pas, à substrat ethno-racial, il n'est pas douteux que les chefs de la Révolution sont des crypto-juifs, en l'espèce de ces Hébreux apparemment christianisés et hispanisés qui s'appellent les Marranes. Ferrer en était un. Et il est curieux de constater que les noms d'Azana et de Negrin ont été portés par des juifs séphardim.

Et que voyons-nous en cette France qui eut la terrible primeur des grandes dévastations révolutionnaires ?

Nous estimons avoir irréfutablement démontré le judaïsme de Marat. Mais Robespierre, sur lequel nous préparons un identique travail ? Qu'on ne se hâte pas de crier à l'esprit de système ! C'est G. Lenôtre qui nous a mis sur

la piste en écrivant ce qui suit du père de Robespierre : *N'était-il pas un de ces « voyageurs inconnus » dont parle Louis Blanc, qu'on voyait séjourner dans les villes à l'approche de la Révolution et dont la présence, le but, la fortune étaient autant de problèmes. Tant que cette énigme demeurera sans solution on ne pourra se flatter d'avoir pénétré les dessous de l'étonnante histoire de Maximilien Robespierre.*

Ici la science généalogique semblerait plaider en faveur du non-judaïsme de notre suspect. Puisque les travaux de M. E. Lesueur sur la famille de Robespierre, fondés sur le dépouillement des archives du comté de Harnes et de la seigneurie de Beaulaincourt, font remonter sa filiation jusqu'au milieu du XVe siècle. Par contre, les tests de l'ergologie, de l'onomastique et de l'héraldique nous donnent matière à d'étranges constatations. Nous nous apercevons en effet que :

1° C'est à tort qu'on tient les Robespierre comme de petite noblesse de robe. Ils étaient de père en fils soit intendants (les « notaires seigneuriaux » n'étaient rien d'autres) c'est-à-dire collecteurs de fermages et gardiens de droits féodaux, soit aubergistes de village. Chacun de ces métiers compte au nombre de ceux qui ont été choisis le plus volontiers par les juifs et leur cumul dans une même lignée est très significative.

2° Ce nom de Robespierre, qui ne correspond à aucun toponyme connu (bien qu'il ait été de tout temps précédé de la particule, ce qui permet de présumer qu'il s'agit d'un nom terrien) est assez déconcertant. A ce point qu'au début de la Révolution, alors que le futur dictateur n'était encore qu'un quelconque constituant, le *Moniteur* n'écrivait son nom que Robert-Pierre ou Robertspierre. Or, si l'on veut bien considérer que le nom alsacien de Rapolstein a été de tout temps traduit en français par Ribeaupierre, on est amené à constater que les mêmes lois linguistiques font de Robespierre l'équivalent de Rubinstein.

3° François de Robespierre, père de l'Incorruptible, dut, en qualité d'avocat au Conseil d'Artois, adopter des armes. Il choisit deux bâtons noueux posés en sautoir. Or, cet emblème rarissime en héraldique est par contre fréquent dans les blasons juifs parce qu'évocateur des pérégrinations du Peuple Élu.

La deuxième grande saignée de guerre civile que subit l'ethnie française a été ce massacre abominable et insensé auquel les Versaillais se livrèrent sur les fédérés de la Commune. Le grand responsable en fut, on le sait, le général marquis de Gallifet.

Il peut à coup sûr paraître assez inattendu que le procès que nous allons lui faire soit fondé sur une démonstration beaucoup moins conjecturale que celle qui nous a conduit à la mise en cause de Robespierre. Car enfin, qui donc pouvait sembler plus ethniquement tabou qu'Alexandre, Justin, Marie, marquis de Gallifet, prince de Martigues, ce général de cavalerie dont le père, identiquement titré, était colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis, dont la mère était une La Vieuville, dont l'acte de naissance était contresigné par son cousin, Sa Seigneurie le marquis de Levis-Mirepoix, maréchal de la foi et pair de France et qui, consécration suprême, vit le jour au 84 de la rue du Bac. En quoi serait-il donc possible que cet enfant chéri du Gotha, du faubourg Saint-Germain et de la cavalerie française puisse être adjugé non à la côte de saint Louis mais au giron d'Israël ?

Pourtant — et chacun le sait qui connaît un peu l'histoire contemporaine de la France — notre aristocrate archi titré fut un déserteur de sa caste sans que pourtant il songeât un instant à en abdiquer les privilèges. Sabreur et « culotte de peau » s'il en fut, il se montra en des temps où ses pareils s'honoraient par une fidélité à toute épreuve envers nos traditions nationales, fort enclin à toutes les compromissions et à tous les reniements. On peut dire qu'il fut véritablement l'homme à tout faire des Juifs. C'est ainsi qu'il fut l'intime confident du Juif Gambetta. Et que, ministre de la Guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau, il n'hésita pas à se faire, dans l'unanime mépris de ses pairs, l'agent militaire de la révolution dreyfusienne en épurant les cadres supérieurs de l'armée de leurs éléments suspects d'antisémitisme.

Mais ce général bassement politicien était sans conteste possible un fou sadique. Il fut, en personne, le grand ordonnateur de l'abominable massacre de trente-cinq mille combattants désarmés de la Commune. Et sans même songer à se guinder dans l'attitude d'un inflexible justicier de cour martiale. Il mit joyeusement la main à la pâte, tant de sang fumant lui faisant palpiter les narines. On le vit accabler ces martyrs de ses sarcasmes, jouer avec eux comme le chat avec la souris, se frotter les mains en les faisant coller au mur. Or, les troupes de la Commune ainsi exterminées étaient composées en majeure partie d'artisans parisiens. Combattants du siège de Paris, ils avaient ensuite, dans une période de profonde confusion politique, suivi les ordres de leurs officiers. Leur assassinat constitue un crime irrémédiable contre l'ethnie française et qui indubitablement est venu modifier très sensiblement la physionomie de la population parisienne, ainsi amputée de la plus grande partie de ses élites ouvrières.

Ici donc, c'est le test noologique qui, sautant aux yeux, nous met sur la piste. Notre homme étant psychiquement Juif, nous nous voyons amené à une vérification ethno-généalogique qui, autrement, ne laisserait pas que de paraître fort paradoxale.

Et, de fait, la généalogie officielle des Galiffet les rattache à une antique noblesse d'extraction du Dauphiné, les seigneurs de la Galifetière. L'un d'entre eux « *s'étant battu en duel fut forcé de fuir le Dauphiné et d'aller chercher un asile en Avignon en 1540* ». Et d'autre part des papiers de famille ayant été « *perdus pendant les guerres de religion* » un acte de notoriété aurait été dressé pour y suppléer. De telles explications, certes véridiques en bien des cas, ont aussi de tous temps fait partie de l'arsenal des petites habiletés très nécessaires à ces généalogistes complaisants qu'on a pu appeler des « marchands de merlette ». Ils sévissaient en toute liberté au XVIIe et XVIIIe siècle et à ce point on peut dire que tout gentilhomme bellement rente ou bien en cour se faisait assigner une origine de son choix à la seule condition qu'elle n'empiétât pas sur les prétentions du voisin.

Or, en ces temps-là, les Galliffet étaient fabuleusement riches. A ce point qu'ils achetèrent la principauté de Martigues pour le prix de deux millions, c'est-à-dire d'environ six millions or d'aujourd'hui.

Ce pactole avait été gagné dans le commerce de l'argent, — et notamment dans le financement des guerres, — puis dans le trafic, aux Indes Orientales, principalement, a-t-on dit, dans la traite des noirs. Quoi d'étonnant que, de notoriété publique, ces véritables « nababs » aient eu une extraction judaïque ? Au temps même où ils commençaient à affirmer insolemment leur splendeur, ils se la voyaient rappeler de tous côtés dans leur province. C'est en raison de la « tache » de leur origine qu'un commandeur de Malte s'éleva énergiquement en 1695 contre la réception dans l'ordre de

Gabriel de Galliffet.

Puis, en 1702, l'abbé de Barcilon de Mouvans, dans sa critique manuscrite du « Nobiliaire de Provence » (aux Archives Nationales, cote M N 701 et à la Bibliothèque Nationale, cotes 781 et 782) leur assigna comme ancêtre un Juif de Carpentras, issu de la famille Peiron-Coulet et nommé Alexandre d'Alexandre, lequel, s'étant fixé à Aix en 1581, et converti au catholicisme, prit le nom de Galliffet, lequel nom est par ailleurs d'un judaïsme avéré. Il figure en effet dans une liste de Juifs d'Aix, baptisés au XVIe siècle.

Nous ne croyons pas, tout bien pesé, qu'une telle préface puisse faire figure, aux yeux des lecteurs réfléchis, de déconcertante digression. En débordant volontairement du strict cadre de notre sujet, nous nous sommes proposé seulement d'en dégager les immenses perspectives. Il s'agissait de montrer que notre beau monstre doit être tenu, non pour un phénomène inexplicable et exceptionnel, mais bien pour un spécimen d'une espèce bien identifiée.

Peut-être d'ailleurs publierons-nous quelque jour un ouvrage d'ensemble sur une si vaste question qui intéresse autant les sereines disciplines ethno-raciologiques que les nécessités d'un enseignement ethno-politique de propagande et de combat. D'ores et déjà, nous estimons que notre présente dissection du cas Marat nous aura fourni les bases d'un des principaux chapitres d'un tel travail.

CHAPITRE I : LE PRETENDU DEMON DU PATRIOTISME

La cause détestable de ce Marat, dont la mémoire fit l'objet de l'unanime exécration et de ses contemporains et des premières générations qui les suivirent, a connu dans les temps plus récents presque autant de plaidoyers que de réquisitoires. C'est que les Juifs et les Francs-Maçons avaient tout intérêt à ce que fût réhabilité le nom de leur frère de race ou d'initiation qui, pour avoir été le *Deus ex machina* de la Révolution dite Française, était apparu comme le précurseur du judéo-marxisme avant que d'être revendiqué par le bolchevisme comme son plus grand inspirateur après Karl Marx.

L'heure est venue, croyons-nous, de répondre à d'imprudents apologistes. Et puisqu'ils ont voulu tenir pour nuls et non avenus le verdict porté par Michelet contre l'inhumaine férocité du faux Ami du Peuple et le diagnostic de Taine de sa « folie lucide et monstrueuse », il faut bien rouvrir un débat dont ils ont fait appel non sans quelque succès par devers l'opinion publique. Et ce grand procès historique sera définitivement perdu pour leur triste client sitôt que leur argument-massue s'effondrera sous les coups de boutoir d'une démonstration sans réplique possible.

Ce grand argument a été abondamment développé il y a trois quarts de siècle par M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps* et grand bourgeois s'il en fut, mais calviniste tout comme Marat et de surcroît le porte-plume en service commandé de la République maçonnique. A ses yeux, toutes les outrances verbales de Marat autant que ses gestes les plus frénétiques étaient naturels et explicables chez un homme en qui s'incarnait « le démon du patriotisme. »

Ah ! le bon billet et, dirions-nous aujourd'hui, le faux ticket que notre bonhomme prétendait glisser à son pauvre public.

S'il est, en effet, une gageure, c'est bien celle de vouloir présenter comme un fanatique du patriotisme un homme dont on peut dire, sans pour l'instant tenir compte de son judaïsme avéré, qu'il fut l'apatride type et le métèque intégral.

Pauvre France, en effet, si le démon de son patriotisme avait pu surgir en ce vagabond dans les veines duquel ne coulait pas une goutte de son sang et qui ne résidait sur son sol que depuis une douzaine d'années !

Les tribulations des ancêtres de Marat autant que ses errances personnelles l'avaient pourvu d'une demi-douzaine de « nationalités » ou plus exactement de ressortissances acquises ou revendicables. A savoir :

1° *Espagnole*. Marat a fait état de l'antique origine espagnole de sa famille. Aussi bien son père était né sujet de Sa Majesté Catholique, souveraine en Sardaigne jusqu'en 1720 ;

2° *Sarde* ou *savoyarde*. La Sardaigne avait été érigée en royaume au bénéfice de la maison de Savoie dont le père de Marat, natif de la capitale de l'île, avait été le sujet durant une vingtaine d'années ;

3° *Suisse*, ou plus exactement genevoise. Son père ayant été reçu habitant de Genève en 1740 et sa mère étant Genevoise ;

4° *Prussienne*, du chef de la principauté de Neuchâtel, apanage des rois de Prusse. Comme bourgeois de Boudry, ville de cette principauté, Marat et son père ont tenu à honneur de se proclamer les sujets du roi de Prusse ;

5° *Anglaise*. Ayant acquis entre 1772 et 1774 droit de cité à Newcastle, il se tient pour le sujet du roi d'Angleterre ;

6° *Française*. Eh bien ! non. Marat n'eût pu alléguer aucun titre lui permettant de se dire Français. Il n'a jamais reçu aucune lettre de grande ou de petite naturalité : à la rigueur pourrait-il revendiquer le bénéfice des privilèges et franchises résultant du traité de paix perpétuelle conclu entre François Ier et les cantons suisses. Tout au plus, aussi, eût-il pu se prévaloir d'avoir été « au service de France » en qualité de médecin des gardes du comte d'Artois.

Lorsqu'il meurt sous le poignard de Charlotte Corday le 13 juillet 1793, ce n'était que depuis exactement dix-huit jours qu'il eût pu se réclamer de la nationalité française étendue par la toute récente Constitution de l'An III à quiconque la voulait prendre au prix de l'achat d'un lopin de terre, d'un geste de philanthropie (il suffisait de « nourrir un vieillard ») ou simplement en justifiant de « mérites » quelconques et imprécisés.

Un de ses biographes, M. Georges Stanislas Juskiewenski, sans doute très qualifié pour s'ériger en juge en matière de nationalité française, faisait suivre quelques considérations sur les origines familiales de Marat de ces lignes dont la finale est vraiment monumentale :

« *Durant son séjour en Angleterre, il se proclamera citoyen anglais, écrira et agira en sujet anglais. Plus tard il songera à quitter Paris et, se réclamant d'une prétendue origine hispanique (nous la tenons pour certaine), il essaiera de se fixer à Madrid. Il ne deviendra véritablement et entièrement Français qu'en 1789.* »

L'impudente proposition de M. Juskiewenski s'apparente à l'admirable prétention de certains Juifs naturalisés d'être doublement Français puisqu'ils ont librement choisi cette nationalité, tandis que les Français de vieille souche, mon

Dieu, ils n'ont aucun mérite à l'être. Puisque personne ne leur a demandé leur avis.

Nous entendons bien que du temps de Marat le terme de patriotisme avait une signification — celle que lui donnait encore Adrien Hébrard — fort différente de celle qu'il revêt aujourd'hui. Le membre de la Ligue des Patriotes que fonda Paul Déroulède et que présida Maurice Barrés n'avait de commun que l'étiquette avec le sans-culotte de 1792. Pour celui-ci, la « Patrie », antithèse du Royaume, s'identifiait avec la Révolution. Messianiquement impérialiste et conséquemment internationaliste, il voyait dans la République française la patrie naturelle des hommes libres sous quelques cieux qu'ils aient pu naître. Aussi le plus farouche sectionnaire en bonnet phrygien ne s'étonnait aucunement au spectacle d'immigrés de fraîche date s'érigeant en professeurs de patriotisme.

On ne saurait cependant ne point voir que le « patriotisme » très spécial des clubs révolutionnaires s'appuyait — au point de se confondre avec elle — sur la volonté primordiale et si profondément ancrée dans nos cœurs de sauvegarder l'intégrité du territoire national, sentiment auquel les meneurs du jeu révolutionnaire surent faire efficacement appel et qui leur servit d'alibi devant l'opinion et la postérité. En juillet 1789, dans les jardins du Palais-Royal, Camille Desmoulins s'affirme le porte-parole des « patriotes » que le renvoi de Necker jette à ses yeux dans le pire péril. En juillet 1792, on fait appel pour la défense de la Patrie en danger à la levée en masse des « patriotes ». Qui ne voit que la même qualification s'applique à des idéologies bien différenciées et qui peuvent d'ailleurs coïncider dans de mêmes individus. Ce « patriotisme » de Marat, qu'on s'accordera à reconnaître plus doctrinaire que sentimental — mais qu'on nous assure avoir été d'une qualité si pure qu'il vaudrait amnistie pour « ses pires égarements », serait-il vrai qu'il tirait sa raison d'être d'un ardent amour d'un sol sinon natal, du moins adoptif ? Ou tout au moins que son idéologie se soit conjuguée avec le sentiment instinctif dont elle était devenue l'homonyme. On mesurera exactement ce qu'en pouvait valoir l'aune à la lecture d'un texte singulièrement édifiant.

Au mois d'avril 1792, Marat rentre d'Angleterre où il s'est réfugié durant quatre mois. De par la volonté des Jacobins l'Assemblée Législative vient de déclarer la guerre à l'Europe. Dumouriez, en qui l'« Ami du Peuple » pressent un possible général victorieux, très capable de mettre la Révolution dans sa poche, se prépare à prendre l'offensive dans le but de bousculer les Coalisés encore hésitants sur ce que sera leur tactique. Marat frémit d'horreur à la pensée que des armées françaises, mais insuffisamment « patriotes », puissent remporter de foudroyantes victoires, et le voici qui appelle de toutes ses forces les plus coûteux et les plus déshonorants insuccès.

Il écrit textuellement ceci dans L'*Ami du Peuple* : « *Fasse le ciel que nous soyons souvent battus, sans être jamais défaits ! Ou plutôt fasse le ciel que nos généraux livrent nos barrières à l'ennemi en conduisant leurs troupes à la boucherie, que les soldats découvrent à temps la trahison et qu'ils noient enfin tous leurs chefs dans leur sang.* »

Voilà qui doit prouver aux pires sourds et aux pires aveugles que la Patrie qui, lorsqu'elle est en danger, doit être sauvée et vaincre n'est pas aux yeux de Marat la France éternelle. Une victoire qui eût pour longtemps garanti nos frontières lui eût paru un abominable désastre si elle fût venue endiguer les déchaînements de sa chère Révolution.

Mais qui donc pourrait disconvenir que si quelque insensé eût osé, aux mois d'août 1914 ou de septembre 1939, formuler des vœux pareillement sacrilèges, il eût été bel et bien convié, n'en déplaise aux mânes de M. Adrien Hébrard, à une promenade matinale vers la caponnière de Vincennes, tout « démon du patriotisme » qu'on l'eût pu prétendre.

CHAPITRE II : CE METEQUE EST UN JUIF

Nous venons de montrer d'irréfutable façon — qu'on excuse ce ton péremptoire que justifie l'importance du procès — que Marat était un beau métèque qui avait badigeonné de patriotisme son sectarisme révolutionnaire.

Il convient maintenant que nous administrions la preuve que ce métèque était tout bonnement un Juif. Ce qui d'ailleurs n'a rien qui doive surprendre. Les métèques étant presque toujours des Juifs, puisque, par définition, des immigrés exotiques, envahisseurs et impudents. Ces caractéristiques et ces comportements ne se constatent qu'accidentellement chez les Aryens expatriés, qui d'instinct se conduisent en hôtes bien élevés. Par contre le Juif qui n'est chez lui nulle part prétendra toujours être partout le maître. Et si l'on en empêche, de crier à la persécution.

Ce n'est pas d'hier que l'on s'est avisé du judaïsme de Marat. Édouard Drumont, dans *La France juive*, en posa le principe comme de vérité acquise. Et plus récemment, M. Gérard Walter, dans son *Marat* paru en 1936, écrit ces lignes lapidaires :

« *Jean-Paul Mara dit Marat est né le 24 mai 1743 dans les domaines du roi de Prusse, d'un père Sarde et d'une mère Suisse. Son nom est d'origine nettement sémitique. Les traits de sa figure accusent un type oriental très prononcé.* » Et M. Funck-Brentano qui, quelques années après M. Walter, se fit le biographe de « l'Ami du Peuple », fait visiblement sien ce jugement qu'il cite sans commentaires.

Lequel jugement, non autrement motivé, fait figure de simple affirmation. Et le docteur Cabanes, historiographe très complaisant de « l'Ami du Peuple », a beau jeu à écrire : « *On a prétendu que Marat ne pouvant s'avouer Juif s'était fait protestant. Nous n'y contredirons pas, mais nous attendons des preuves.* »

Il n'est point difficile de répondre victorieusement à une telle invite.

C'est qu'en effet le recours à un certain nombre de tests permet de diagnostiquer sûrement le judaïsme dans des cas litigieux qui sont principalement ceux où ne saurait intervenir ce critère ethno-racial que représente la circoncision du sujet ou de ses proches. Une enquête rétrospective comme celle que nous allons entreprendre s'attaque nécessairement à un de ces cas litigieux lequel, en l'espèce, peut être considéré comme un exemple typique de l'utilité de la méthode en question.

Cette méthode emploie un certain nombre de facteurs que nous allons brièvement énumérer et définir en fonction du cas Marat.

Nous tiendrons compte de facteurs :

1° *Généalogiques*. Par l'étude non seulement du tableau de filiation de l'intéressé mais aussi des tables de consanguinité, c'est-à-dire de cousinage. La généalogie de Marat met en lumière ce nomadisme et ce besoin de noms de rechange qui sont particuliers aux Juifs ;

2° *Onomastiques*. C'est-à-dire par la recherche philologique de l'origine et de la signification des noms. Or le nom de Marat et tous les autres noms portés dans sa famille sont spécifiquement juifs ;

3° *Ethno-raciologiques*. Par le dépistage du type ethno-racial de l'intéressé et de ses proches. Toute l'iconographie de Marat fait ressortir son type judéo-levantin ;

4° *Noologiques.* Par l'étude de la mentalité de l'individu. L'orgueil maladif de Marat et son acharnement à faire couler le sang aryen sont éminemment juifs ;

5° *Ergologiques.* Par la connaissance des aptitudes professionnelles de l'intéressé et de son milieu familial. Le père de Marat, professeur de langues, est polyglotte comme le sera son fils. Et celui-ci exerce la médecine successivement dans plusieurs pays ;

6° *Ethno-pathologiques.* Marat était atteint d'une de ces maladies de peau auxquels les Juifs sont particulièrement sujets.

On peut dire que si, comme pour un simulacre de concours, un coefficient était affecté à chacun de ces facteurs, Marat serait reçu à son examen de judaïsme avec une note record.

Il n'est point nécessaire que nous discriminions ici la recherche généalogique d'avec l'onomastique. Il serait en effet malaisé autant qu'inutile de départager des domaines si voisins et s'étendant sur une même documentation.

Le père de Marat s'appelait, lors de son arrivée en Suisse, Maxa-Bonfils. Nous reviendrons plus loin sur ce deuxième nom. Mais il convient que nous expliquions dès maintenant par quel processus Maxa a pu se muer en Mara puis en Marat.

Il ne s'agit point, comme d'aucuns l'ont cru, d'une erreur de copiste. Outre que la graphie en question se constate tant dans le contrat de mariage de l'intéressé daté du 21 décembre 1740 que dans son inscription au registre du Conseil de Genève à la date du 10 mars 1741, sa signature même, dont le docteur Cabanes, dans son *Marat inconnu*, nous a donné le fac-similé, ne prête à aucune équivoque. Ce maître de langues, peintre et dessinateur, avait une belle écriture de maître d'école. Il n'est pas douteux qu'à l'époque il tenait à s'appeler Maxa en toutes lettres. Ce que l'auteur précité a suggéré d'expliquer par l'opinion du petit neveu de l'*Ami du Peuple* qu'il pourrait s'agir d'une graphie sarde.

La solution du problème est ailleurs et tout hispanisant l'acceptera d'emblée.

Maxa et Mara sont deux graphies régulières d'un même nom. Et, ceci, tout simplement, parce que les lettres espagnoles X (l'*esquis*) et J (la *jota*) étaient jadis, dans certains cas, équivalentes. C'est ainsi qu'on écrivait indifféremment Xérès et Jérès, Ximénès et Jiménès, Mexico et Méjico, etc. Et indubitablement, Maxa et Maja.

Or, le J espagnol est une gutturale qui se traduit en français tout naturellement par R. Ainsi Maxa ou Maja a été phonétisé très régulièrement en Mara.

Notons qu'en espagnol le nom de Maja désigne une grosse couleuvre. Et qu'il coïncide phonétiquement avec les noms hébraïques de Mara ou Mar'a. Nous nous trouvons bien en présence du processus le plus fréquemment employé pour le déguisement de tels noms.

D'ailleurs, ce nom de Mara est directement hébraïque. On voit dans la Bible qu'il s'applique : 1° au surnom de Noémie ; 2° au point d'accostement des Hébreux, après la traversée de la mer Rouge. En l'espèce, Mara implique l'idée d'amertume, celle de Noémie en deuil, celle des eaux bourbeuses des puits arabiques.

Nous estimons pourtant que ce n'est point cette étymologie qu'il faille assigner au nom de Mara, porté par les juifs au moyen âge et dans les temps modernes.

Il se trouve en effet qu'en hébreu Mer'a ou Mar'a signifie *l'ami*. Or, il est extrêmement significatif que Marat ait pris comme surnom celui d'*Ami du Peuple*. Par ailleurs, Mar'a a été constamment traduit en allemand par Freund. On trouve même une famille juive, du nom de Bauernfreund (l'ami du paysan). Quiconque s'est un tant soit peu penché sur l'étude des noms juifs s'est familiarisé avec des modes si constantes de traduction des dits noms.

Il est, d'autre part, certain que le nom de Mara a été constamment porté par des juifs. Pour ne donner que deux exemples, mais probants, nous dirons que la *Revue des Études Juives* a constaté la présence à Haguenau, au XVe siècle, d'une famille juive de ce nom et qu'on trouve en 1699, à Rintelen, un hébraïsant, Isaïe Schnegosse, dit Antoine de Mara. Disons encore que la francisation en Marat de ce vieux nom hébraïque est en soi des plus révélatrices. Il existe, en effet, une petite ville appelée Marat dans le Puy-de-Dôme. C'est par un même procédé que le nom de Cahen est devenu Caen et prête à confusion avec le chef-lieu de département du Calvados. Si Marat n'avait pas conquis sa triste célébrité, ses descendants, au cas où, il en eût eu, n'auraient certainement pas manqué de se prétendre de vieille souche auvergnate.

Sur quoi il est nécessaire, pour la clarté de notre démonstration de donner un petit tableau généalogique des Mara-Marat, établi sur pièces authentiques et tel qu'il pouvait l'être à la fin du siècle dernier. Ce qui nous donne :

1° Antoine Maxa-Bonfils, de Cagliari (Sardaigne) ;

2° Jean (qualifié de Jean-Baptiste dans son acte de décès) Maxa-Bonfils, dit Mara, peintre et dessinateur, puis maître de langues, né à Cagliari, en 1703, mort à Boudry, en 1783. Marié le 21 décembre 1740, à Louise Cabrol, de Genève ;

3° *A)* Jean-Paul Mara, dit Marat, né à Boudry, le 24 mai 1743, mort à Paris, le 13 juillet 1793 ;

B) Henri Mara, dit de Boudry, né en 1745, marié en Russie, d'où deux filles ;

C) Marie Mara, née en 1746, mariée à Gedon-Isaac Brousson ;

D) David Mara, horloger, né en 1767 ;

E) Jean-Pierre Marat, né en 1767, d'où un fils (voir 4°) ;

F) Albertine Mara ;

4° Jean-Paul Darthé-Marat, mort en 1845, d'où :

A) Jean-Paul Mara (reprend l'ancienne graphie du nom), d'où deux filles ;

B) N. Marat, mort en 1878 ;

C) L. Charles-Etzar Mara, né à Genève, en 1837, d'où deux filles et quatre fils.

Trois faits onomastiques attirent notre attention. Au 1° degré le nom de Bonfils, au 2° *(B)*, le surnom de de Boudry, au 5° *(C)* le prénom d'Etzar. En effet, nous constatons que :

1° Le nom de Bonfils ne prête à aucune incertitude, il est spécifiquement juif. La *Jewish Encyclopedia* mentionne un physicien et un rabbin juifs de ce nom, en précisant qu'il est la traduction du nom hébreu Tobelem. La *Revue des Études Juives* fait état dans son catalogue analytique de sept juifs du nom de Bonfils et de ses variantes. Et au plein du premier fascisme sévissait le sénateur baron-juif Trèves di Bonfili (c'est-à-dire des Bonfils) ;

2° Ce surnom de de Boudry est des plus curieux. Son porteur était natif de la petite ville de ce nom, dans le canton de Neuchâtel. Or, on sait que c'est un usage très particulièrement juif que de changer son nom en celui de la ville de sa résidence ;

3° Le nom d'Etzar ou Ezar (le « sadi » hébraïque étant transcrit indifféremment par TZ ou Z) est une graphie directe du nom hébraïque Ezra.

D'où venaient-ils donc ces Maxa-Bonfils, dits Marat et de Boudry ?

D'Espagne assurément, via la Sardaigne.

Du témoignage de la *Jewish Encyclopedia*, la ville, de Cagliari, dont le premier de nos Mara était originaire, avait été très anciennement le siège d'une communauté juive très importante. La Sardaigne relevait depuis le XIIIe siècle de la couronne d'Aragon et, depuis Ferdinand le Catholique, de celle d'Espagne.

Ce n'est qu'en 1720 qu'elle devint l'apanage de la Maison de Savoie, promue ainsi à la royauté. Notons en passant que Jean Mara, puisque né en 1703, avait été, durant sa jeunesse, le sujet du roi d'Espagne. Il n'est point douteux que ses pères étaient originaires de la Péninsule. C'étaient très probablement de ces juifs marranes qui furent expulsés d'Espagne en 1612 et dont beaucoup essaimèrent en Italie. Bien que la Sardaigne relevât politiquement de l'Espagne elle jouissait sous ses vice-rois d'un régime de grande autonomie. Il est patent que des marranes purent y trouver accueil.

Les apologistes de l'*Ami du Peuple* s'évertuèrent, et pour cause, à repousser cette hypothèse d'une origine espagnole des Mara. C'est ainsi que le docteur Cabanès croyait pouvoir écrire : « *Les biographes ont répété à l'envie que la famille Mara était d'origine espagnole. Aucun document authentique n'est venu, jusqu'à présent, appuyer cette assertion.* »

Or, il se trouve que nous disposons d'un document authentique et parfaitement probant. A savoir l'aveu explicite de l'*Ami du Peuple* en personne.

Après qu'il eut été nommé médecin des Gardes du Corps du comte d'Artois, Marat passa, comme nous le montrerons plus loin, par une crise de mégalomanie à forme de vanité nobiliaire. Prétendant faire enregistrer ses « armoiries » par le juge d'Armes de France, il allégua à l'appui de sa requête et la distinction du rang où l'avait placé la faveur d'un des premiers princes du sang, et l'illustration de sa famille *aux Espagnes tant qu'en France*. Or, les Mara autant que les Maxa sont inconnus des nobiliaires espagnols. Point de grands d'Espagne, ni de *ricos hombres*, de *hidalgos* ou de *caballeros* de ces noms-là. Il n'en reste pas moins que Jean-Paul Marat a publiquement affirmé les origines ibériques de sa famille. Aussi bien ces origines-là apparaissent comme indubitables dès qu'on s'est avisé du processus qui a permis la mutation du nom de Maxa en Mara. Lequel processus ne peut s'appliquer qu'à un nom linguistiquement espagnol.

Nous ajouterons à ces constatations les deux remarques suivantes :

L'acte de baptême de l'*Ami du Peuple* précise qu'il est le fils de Jean Mara *prosélyte*, c'est-à-dire converti. On sait, en effet, que celui-ci avait dû pour pouvoir s'établir à Genève se faire calviniste. Cette apostasie était toute naturelle aux yeux de ces juifs marranes chez qui, depuis des siècles, les gestes purement extérieurs du culte catholique n'étaient dictés que par d'impérieuses considérations d'intérêt ou de prudence.

Enfin, Jean Mara prit, en 1740, pour témoin à son mariage un nommé Paul-Abraham Mendez, lequel est qualifié, le 3 juin 1742 dans le registre de la Bourse Italienne de Genève, de « ci-devant juif vénitien ». Et, à ce titre, il devait, lui aussi, avoir droit à être désigné dans les registres de l'église calviniste comme *prosélyte*.

Résumons-nous.

Nous avons établi que :

1° Mara, linguistiquement parlant, est un nom hébraïque ;

2° Qu'il a été porté par des familles juives ;

3° Qu'il s'applique par son étymologie à l'*Ami du Peuple* ;

4° Que la forme toponymique en Marat est très conforme aux procédés juifs de camouflage des noms hébraïques ;

5° Que le nom de Bonfils, spécifiquement juif, recoupe celui non moins juif de Mara, de façon absolument probante ;

6° Que le nom de Maxa-Bonfils a été porté dans une ville dont la population était en partie d'origine juive ;

7° Que la famille Maxa-Bonfils venait précédemment d'Espagne, que durent quitter précisément tant de juifs.

Nous développerons au fur et à mesure des pages qui vont suivre les éléments d'ordre ethno-raciologique, noologique, ergologique et ethno-pathologique, concernant respectivement le type physique, la psychologie, la profession et la maladie de notre sujet, tous ces facteurs de recoupement enfin dont nous avons précédemment indiqué l'importance. Et nous avons l'intime conviction que tout lecteur, un tant soit peu au courant des problèmes ethno-raciaux et qui nous aura fait l'honneur de nous suivre jusqu'au bout, verra sa religion pleinement édifiée quant au judaïsme de notre triste héros.

CHAPITRE III : LE PHYSIQUE DE MARAT

M. Gérard Walter, auteur très objectif du meilleur ouvrage, avec celui de M. Funck-Brentano, qui ait été écrit sur

Marat, n'hésite pas à constater, nous l'avons vu, que *les traits de sa figure accusent un type oriental très prononcé*.

Nous dirons pour notre part qu'à en juger par l'ensemble de la documentation iconographique dont nous disposons, ils coïncident indéniablement avec un des prototypes juifs les plus répandus, le type judéo-levantin, lequel est communément regardé comme le type juif par excellence. Alors que beaucoup de juifs, chacun l'aura remarqué depuis l'obligation imposée aux fils d'Israël d'arborer publiquement l'emblème de la race élue, n'ont aucunement un type caractéristique qui permette de les identifier, un grand nombre d'entre eux portent leur origine inscrite sur leur visage et lisible immédiatement par quiconque a vécu peu ou prou dans la promiscuité d'Israël.

Il est de ces faciès à la vue desquels l'épithète de « youpin » vient comme naturellement aux lèvres des gens d'habitude les plus réservés dans leurs jugements et leurs expressions. Il n'est point douteux que celui de Marat est bien de ceux-là.

Ce type judéo-levantin, qui est le sien est un type séphardim au même titre que les types judéo-ibériques dont il se différencie nettement. On en doit donc augurer que les ancêtres de Marat, venus d'Espagne ou du Portugal comme tous les séphardims auront, avant de s'installer en Sardaigne, vécu durant quelques générations à Salonique ou quelque part ailleurs chez le Turc ou le Barbaresque.

Marat était laid et même fort laid. Le témoignage malaisément récusable de ses portraitistes vient confirmer sur ce point l'impression que nous en ont laissée ses contemporains. Petit et, dit-on, mal bâti et déjeté, de traits disharmonieux, yeux à fleur de tête, nez épaté, quoique fendant l'air et lèvres minces, son physique évoque des réminiscences du simiesque et du batracien. Et, de fait, Michelet, qui n'était point un plaisantin, nous en a campé une telle et assez répugnante silhouette.

Ainsi Marat était-il tout le contraire d'un Adonis. A ce point que M. Funck-Brentano n'hésite pas à nous le dépeindre comme *un sombre personnage à face de crapaud, les yeux jaune sale et saillants, le nez écrasé, la bouche bestiale*.

Et pourtant il est avéré que l'*Ami du Peuple* fut aussi l'*Ami des Femmes*. Et non point dans le sens platonique où l'entendait Alexandre Dumas Fils dans la pièce célèbre qui porte ce titre. Jean-Paul Marat fut, à la lettre, un petit don Juan.

On sait en effet qu'aux alentours de l'an 1774 il se lia d'une bien vive amitié avec la célèbre artiste-peintre Angelica Kauffmann qui résidait alors à Londres. Si intimement même qu'à l'en croire il ne tarda pas à être avec elle du dernier bien. Peu après son arrivée en France il conquiert les bonnes grâces et l'active protection d'une grande dame, la marquise de Laubespin qu'il prétend avoir miraculeusement guérie de la phtisie et qui s'entremet inlassablement en sa faveur au point de le faire nommer médecin des gardes du comte d'Artois. Au mois de juin 1791, se voyant menacé d'arrestation, il trouve chez le graveur Maquet, en même temps qu'un sûr abri, bon souper, bon gîte et le reste. Son protecteur, en effet, ayant eu à s'absenter, Marat n'hésite pas à le sganarelliser. En récompense de quoi l'autre, qui n'était pas aveugle, le jeta à la rue. On sait enfin que des années durant et jusqu'à son dernier soupir, Marat vécut maritalement avec sa célèbre compagne, Simone Evrard, qui lui ouvrit généreusement sa bourse et qu'il laissa fort désargentée.

Nul doute que ce « bel ami » par antiphrase ne connut maintes autres bonnes fortunes dont la petite histoire ne nous dit rien.

Un tel sex-appeal, à première vue si inattendu, n'a rien qui, à la réflexion, doive surprendre. *La laideur d'un homme, disait assez comiquement un fameux journaliste, ne l'empêchera jamais d'avoir ses petits succès auprès des femmes. Pour ma part, je n'en ai jamais été retardé que de quinze jours !*

Cette présomptueuse boutade ne laisse pas que d'être assez fondée lorsqu'elle s'applique à un mal bâti mais paré du prestige du penseur ou de l'homme d'action et qui sait se montrer entreprenant à certains moments avec certaines femmes. Par ailleurs, Marat comme médecin bénéficiait des grâces spéciales qu'un tel état procure près de la clientèle féminine tout de suite mise en confiance. Ne nous étonnons donc pas des perspectives qui nous sont ouvertes sur l'étendue des exploits amoureux de notre triste héros. Et si nous insistons quelque peu sur un tel sujet c'est parce que les épisodes que nous venons d'évoquer sont très caractéristiques d'une mentalité toute spéciale.

Coup sur coup, en effet, nous voyons Marat commettre l'infamie de se vanter d'avoir obtenu les faveurs d'une femme, devoir à des démarches féminines la faveur d'un poste inespéré, abuser de la confiance d'un homme qui risque pour lui sa liberté et peut-être sa tête et vivre enfin aux crochets de sa concubine.

N'en déplaise à ses impudents apologistes, le bonhomme est, comme on dit, assez complet.

On nous répondra peut-être que chaque époque a son optique et que celle-là n'était pas si embourgeoisée encore que de tels écarts de conduite aient pu être tenus pour pendables. Et qu'en cette fin de siècle corrompu et corrupteur qui n'aurait eu de peintres plus fidèles qu'un Casanova ou un Choderlos de Laclos, au milieu des orgies des roués (n'oubliez pas, Messieurs, vos bonnes vieilles histoires du Parc aux Cerfs !) et des débauches des fermiers généraux, de pareilles fredaines apparaissaient comme des plus innocentes. Nous défendant du conformisme du puritain ou du cynique pour nous efforcer de demeurer objectifs nous constaterons simplement que les petites vilenies assez sordides relevées au passif de Marat interdisent absolument qu'on nous le présente, comme d'aucuns pourtant l'ont voulu faire, comme l'intègre censeur des mœurs dépravées d'une caste privilégiée. Un si beau professeur de morale ne craignit pourtant point d'affecter l'indignation vengeresse d'un honnête homme que révolte le spectacle des vices étalés au grand jour. Ce en quoi il se montrait d'ailleurs le bon disciple d'un moraliste du même tonneau, Jean-Jacques Rousseau.

Notre juif fornicateur aurait pu, remarquons-le, légitimer son profitable faux ménage. Il se borna à promettre par écrit, aux approches de la cinquantaine, le mariage à Simone Evrard, qui après son veuvage de la main gauche porta publiquement son nom. Le fait qu'il ne se décidait pas à tenir cet engagement est des plus significatif. Il était extrêmement rare à l'époque qu'un juif, même converti, épousât une non-juive. De nos jours encore, les fils d'Israël se souviennent bien des antiques malédictions qui pèseront toujours sur ceux d'entre eux qui prennent des femmes étrangères. Ils savent que les enfants qu'elles leurs donneraient ne seraient pas rituellement du sang d'Israël, tout au contraire de ceux qui naissent de l'union d'une juive et d'un goy. Simone Evrard était tout juste bonne à garnir le lit de

Marat et à tenir son ménage. Mais aussi, consubstantiellement inapte à lui donner une progéniture acceptable.

De surcroît, cet être disgracié, était dermatologiquement malsain et à un degré qui présuppose de graves atteintes des œuvres vives de l'organisme. Son corps était constamment couvert de dartres et, dans les derniers mois de sa vie, il souffrait d'un grave ulcère au scrotum. D'où ses séjours prolongés et quotidiens clans sa baignoire. D'aucuns, de son vivant, l'ont tenu pour lépreux. Plus tard, son cas put être regardé comme étant du domaine de la syphilographie. Puis certains de ses biographes, à la suite du docteur Cabanes, grand spécialiste des diagnostics posthumes, s'évertuèrent à plaider pour sa mémoire qu'il s'agissait d'un mal que le préjugé ne tient pas pour inavouable. Selon eux, il aurait été tout simplement atteint de prurigo. Mais cette opinion, qu'ils n'ont pas laissé que de motiver fortement, serait, si besoin était, un argument de plus en faveur du judaïsme, par ailleurs indiscutable du galeux *Ami du Peuple*.

Bien plus, en effet, que la lèpre ou que la syphilis, la dermatose en question constitue en l'espèce un élément de présomption d'ordre ethno-racial. C'est que tous les groupements humains n'ont pas d'identiques réactions devant les maladies infectieuses. D'où des pourcentages très variables de contamination, qui fournissent de précieux indices à l'ethno-pathologie.

Or, il est patent que les juifs souffrent de maladies de peau de toute sorte, dans une proportion infiniment plus forte que les aryens.

C'est donc bien à la lettre qu'on eût pu appliquer à Marat le contre-pied d'un célèbre adage latin : *Mens insana in corpore insano*, lui eut convenu, pour malséante, mais véridique épitaphe.

De surcroît, cet homme qu'on avait connu faisant son petit maître emperruqué et l'épée au côté, s'exhibe dès qu'il se fut déguisé en *Ami du Peuple* dans la mise la plus malpropre et la plus débraillée. Traînant la savate, enfoui dans une lévite luisante de crasse et d'usure, coiffé d'un foulard quand ce n'est pas d'un bonnet rouge, ainsi surgit, aux années historiques de sa vie, le grand inquisiteur de la Terreur, ce Juif-Errant.

CHAPITRE IV : CE JUIF ETAIT UN FRANC-MAÇON

Tous les biographes de Marat ont noté son initiation à la Franc-Maçonnerie, qui eut lieu à Londres, en 1774, et sa visite la même année, à la Loge d'Amsterdam, la *Bien-Aimée*.

Ces faits se trouvent, en effet, établis par le diplôme maçonnique de Marat, lequel après avoir passé une première fois en vente publique, en 1862, fut adjugé le 2 août 1935, à l'Hôtel Drouot sur une enchère de deux mille francs.

Comme nous avions quelques raisons de penser que ce curieux document figurait aujourd'hui dans la collection de M. Sacha Guitry, nous nous adressâmes à l'éminent dramaturge en lui demandant s'il ne serait pas possible d'en obtenir une reproduction photographique. Voici la réponse, fort aimable, mais quelque peu sibylline qu'il voulut bien nous faire tenir : « *Monsieur Sacha Guitry a bien reçu votre lettre mais, à son grand regret, il ne peut faire ce que vous voulez bien lui demander, le document dont vous lui parlez, actuellement en lieu sûr, n'est pas en sa possession.* »

Nous aurons donc recours à la description que M. G. de Froidecourt a donné du diplôme en question dans les *Annales historiques de la Révolution française*.

C'est, dit-il*, un parchemin in-folio gravé à l'eau forte ; le texte qui va suivre est placé entre deux colonnes à chapiteau dorique et corinthien, surmontées de personnages symboliques, l'un tenant un livre ouvert, l'autre une ancre. En tête, dans les nuées, un génie ailé sonne la trompette, en indiquant d'une longue baguette le sceau, sous papier, de la Grande Loge de Londres ; au pied d'une colonne, une femme est assise, donnant la main à un jeune enfant, alors que deux autres enfants plus grands jouent auprès d'elle ; en face d'elle, appuyée en oblique sur un motif architectural, est placée une grande dalle sur laquelle est inscrite l'ordonnance du 24 juillet 1755 de la Grande Loge ; à terre, le niveau, le fil à plomb, l'équerre et le compas.*

Sur quoi M. de Froidecourt nous donne la traduction suivante du texte manuscrit :

« Les soussignés certifient que le « Frère Jean-Paul Marat » a été fait Maçon et admis au troisième grade de la Maçonnerie comme il appert du Registre de la Loge des Maçons libres et acceptés régulièrement, constituée et assemblée à « Kings Head Gerrard Street Soho. »

Signé par les Maîtres, surveillants et secrétaires de la dite Loge ci-dessous mentionnés, et vous êtes priés de le recevoir comme un Frère après examen en bonne forme.

Donné sous le sceau de la Grande Loge « Ja Herelline, Grand Secrétaire, Londres, 15e jour de juillet de l'année de lumière 5774 et de l'année du Seigneur 1774. »

Le sceau sous papier porte :

« La Grande Loge Maçonnique de Londres. »

En exergue :

« Fidélité et Vérité ».

Sur la dalle :

« La Grande Loge a ordonné le 24 juillet 1755, que chaque certificat donnant à un Frère la qualité de Maçon sera pourvu du sceau de la Maçonnerie et signé du Grand Secrétaire ; pour quoi 5 shillings seront payés pour l'usage du Fonds Général de Charité. » (Voir la nouvelle édition du Livre des Constitutions, imprimé en l'année 1755, page 268.)

Au dos est inscrit :

« Frère Jean-Paul Marat, possesseur du certificat ci-contre ; nous ayant fait le plaisir de visiter notre I, désirant en avoir un témoignage, nous le lui conférons par les présentes. Fait à Amsterdam, en Loge, le 12 octobre 1774. Par mandement de L. V. L. La Bien-Aimée ; signé L. O. Renouard, Secrétaire. »

Marat exerçait à l'époque la médecine dans l'aristocratique quartier de Sono. Il se trouvait donc maçonniquement dans le ressort de la Loge assemblée à la Tête du Roi (King's Head). Cette appellation, qui s'appliquait sans doute à quelque taverne, ne laisse pas que de paraître assez étrange. Que la Loge ait donné son nom à son siège ou que la réciproque ait joué, il y a là une coïncidence qui laisse rêveur. Parce qu'enfin ces termes de « Tête du Roi » il y a

quelques chances qu'ils désignent une tête coupée, en l'espèce celle de Charles Ier. Une telle constatation nous semble bien venir à l'appui de la thèse des origines cromwelliennes de la Franc-Maçonnerie. Et ceux-là qui croient aux intersignes y verront la préfiguration du rôle décisif joué par Marat, presque vingt ans après, dans la décollation de Louis XVI.

Ainsi donc nous avons la preuve de l'initiation de Marat, au 3° degré, celui de « Maître » de la Franc-Maçonnerie anglaise, dite du rite d'York, c'est-à-dire l'obédience bleue.

Mais il paraît hors de doute qu'il ait ultérieurement fait partie de la Franc-Maçonnerie du rite écossais qui est celle des hauts grades (elle en compte 33 au lieu de 3) et qui constitue l'obédience rouge.

L'histoire de la Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle a été marquée par les épisodes du long conflit qui dressa l'une contre l'autre ces deux obédiences. La vieille maçonnerie des trois grades (apprenti, compagnon, maître), représentait, certes, l'orthodoxie rituélique, mais elle ne laissait pas que de faire figure de parente pauvre vis-à-vis de l'écossisme qui avait beau jeu à recruter chez elle ses rose-croix, ses chevaliers Kadosch, ses princes sublimes et tous ces autres dignitaires aux titres prestigieux.

C'est cette maçonnerie-là, dite aussi des illuminés, qui joua un rôle d'une importance capitale dans les podromes, et les péripéties de la Révolution. A la veille de celle-ci une brochure prophétique, intitulée *la Loge Rouge* et qui est attribuée généralement au marquis de Luchet, le clairvoyant auteur de *Essai sur la Secte des Illuminés*, avertissait solennellement les têtes couronnées du grand complot dirigé contre elles par la Maçonnerie des hauts grades.

Serait-il possible que l'orgueilleux Marat se soit contenté de son modeste tablier du 3e degré sans prétendre, comme disent les Frères dans leur jargon, à une « augmentation de salaire » ! La preuve qu'il n'en fut rien est à nos yeux dans son surnom d'*Ami du Peuple*, dans lequel il faut voir non pas l'effet d'un choix arbitraire conformément à une mode du jour, mais bien un véritable nom maçonnique conféré à un haut initié. De même Anarcharsis Cloots ne s'était pas de lui-même promu l'*Orateur du Genre humain*. Et ce n'est pas non plus la « voix publique » qui avait nommé Robespierre l'*Incorruptible*.

Tous ces baptêmes-là, si on peut dire, s'étaient célébrés dans les « arrière-loges », au milieu des batteries d'allégresse.

D'ailleurs, l'appartenance de notre juif à la Maçonnerie des hauts grades ressort lumineusement de l'existence à la Grande Loge de France (le rite écossais) d'une Loge Marat. Tandis que le Grand-Orient de France, dont les Loges ne décernent que les trois grades bleus, ne compte pas d'atelier de ce nom. Ainsi, il est patent que l'écossisme, qui doit être pleinement édifié à ce sujet, revendique l'*Ami du Peuple* pour un des siens et que le vieux rite le lui abandonne.

Marat durant la Révolution fit plusieurs voyages en Angleterre qui, pour ne pas avoir été sans motifs n'en paraissent pas moins des plus suspects.

Il y avait vécu presque sans intermittence entre 1766 et 1775 et y avait acquis, à différents titres, droit de cité. Il était donc naturel qu'il y cherchât refuge chaque fois que les événements menaçaient de mal tourner pour lui. C'est ainsi notamment qu'après l'alerte du 20 janvier 1790, où décrété de prise de corps il ne dut sa liberté qu'à l'immédiate intervention du Comité Civil du district des Cordeliers, il s'enfuit à Londres où il resta quatre mois. Nul doute qu'il y fréquenta assidûment les tenues de la Loge de Soho où il avait été initié seize années auparavant et très probablement celles aussi d'autres Ateliers. Au mois de décembre 1791, il crut encore sentir que les choses, en ce qui le concernait, risquaient de se gâter, et fit un nouveau saut en l'hospitalière Angleterre où il resta plus de trois mois. Et c'est seulement le 18 avril 1792 qu'il reprit la publication de l'*Ami du Peuple*.

Il est permis de supposer, sans pouvoir être accusé de céder au goût des hypothèses toutes gratuites, que notre Juif anglicisé eut aussi l'occasion de quelques contacts avec certaines personnalités qui se seraient montrées beaucoup moins préoccupées de spéculations idéologiques que des grands desseins de la politique anglaise.

Il est en effet indéniable qu'une étroite interpénétration a existé de tous temps, et surtout au XVIIIe siècle, entre la Franc-Maçonnerie anglaise et l'Intelligence Service. Et ce depuis Cromwell dans lequel on a pu voir le fondateur de la secte et qui est très certainement aussi un des grands ancêtres de la formidable organisation d'espionnage.

La thèse des origines cromwelliennes de la Franc-Maçonnerie a été pour la première fois avancée dans un ouvrage bien curieux, publié à Amsterdam en 1766 et qui s'intitule *Les Francs-Maçons écrasés*. Cet in-16 de quelque quatre cents pages et sans nom d'auteur est très certainement l'œuvre de plusieurs collaborateurs, à en juger par ces lignes liminaires qui nous informent que *cet ouvrage ayant été traduit du latin en français* (pure affirmation, assez fréquente chez les libellistes)*, par trois personnes différentes de nation, de génie et de capacité, il n'est pas surprenant qu'il s'y trouve quelque bigarrure dans le style*.

Le premier chapitre qui tient près du tiers du livre et s'intitule *De l'origine des Francs-Maçons et de leur doctrine* représente la contribution d'un des dits collaborateurs lequel était vraisemblablement anglais à en juger d'après l'aisance avec laquelle il traite de certains détails de l'histoire de l'Angleterre au siècle précédent. Convaincu que l'alliance menée à bien en 1648 d'une *multitude de sectes différentes, de tant de partis divisés d'intérêts et de sentiments* résulte de l'action d'une *Société dans laquelle tout culte serait indifférent* et dont Cromwell aurait formé le dessein de *jeter les fondements*, notre auteur fixe à cette date le véritable acte de naissance de la Franc-Maçonnerie. *L'an 1648, un repas qu'il (Cromwell) donna à ses amis, à ses frais et aux dépens de ceux qui connaissaient son but, fut l'instant favorable qu'il saisit pour s'ouvrir à la Compagnie.* Ce qui s'en serait suivi immédiatement nous est exposé en dix pages. Après de mystérieuses allusions à un grand projet dont il se serait dit le détenteur, feignant de céder aux instances de ses auditeurs et après avoir obtenu leur serment qu'ils garderaient un absolu silence sur ce qu'ils allaient apprendre, Cromwell, à genoux et les mains levées au ciel, se serait d'abord épanché en de pathétiques prières. Puis, les membres de la « Compagnie », ayant été invités à désigner parmi eux deux surveillants, un secrétaire, un orateur et un maître avant que d'être promenés dans trois appartements dont *un préparé à dessein et dans lequel on voyait représenté sur le plancher les ruines du Temple de Salomon*, se seraient laissé bander les yeux. Après quoi, la lumière leur ayant été rendue, Cromwell les aurait initier à son grand projet. Et du coup, la Franc-Maçonnerie aurait surgi dans l'essentiel de

son rituel et de son idéologie.

Tout ceci, raconté avec agrément, est plausible mais, n'est appuyé de nulle référence. Aussi l'auteur qui, chemin faisant, s'en est avisé, conclut avec sagesse par cette remarque adressée aux francs-maçons qui revendiqueraient pour la secte une origine autrement antique : *Je me réduirai à les prier de m'accorder au moins que leur ordre, tombé dans une poussière qui le couvrait aux yeux de tout le monde, a été rétabli et remis en crédit par Cromwell ; puisqu'il n'y a pas un Franc-Maçon qui puisse contester que c'est en Angleterre et sous la protection et par la faveur de ce Conquérant que l'Ordre a reçu un lustre si grand et fait des progrès si considérables qu'on peut les regarder comme une seconde naissance.*

Mais, au cours de son exposé, l'auteur de ces fortes et justes paroles nous a aussi dit ceci : *Ses grandes vues* (celles de Cromwell) *l'engagèrent donc à établir une Chambre de sept personnes et de quatre autres pour servir de secrétaires. La Terre fut partagée en quatre provinces... On assigna une de ces provinces à chaque secrétaire. Chacun d'eux devait entretenir un commerce de lettres et instruire les absents dans toutes les parties du monde. Lorsqu'il était question de l'envoi de quelque missionnaire, il devait être élu, examiné et instruit par les sept assesseurs et les quatre secrétaires. Cromwell destina un fonds de dix mille sterlings de rente pour les besoins ordinaires ; cette somme devait être augmentée si la nécessité le demandait.*

Or ici notre homme se trompe. Ce qu'il prend pour l'organisme suprême d'une internationale maçonnique est, en réalité, le grand état-major de l'Intelligence Service. La donation d'une rente perpétuelle sur le Trésor suffirait à le montrer clairement.

Les services secrets ont, presque autant que les pouvoirs occultes, fait couler des flots d'encre et mis en branle beaucoup de langues. C'est que l'existence d'un organisme d'État clandestin ouvre des perspectives illimitées sur le champ des suppositions où bien vite l'imagination prend le mors aux dents. D'où, trop souvent, d'abusives systématisations qui font que d'aucuns ont beau jeu à taxer de mythomanie ceux-là qui osent dénoncer le rôle capital qu'une puissance ultra-confidentielle, en l'espèce l'Intelligence Service a depuis longtemps joué dans la politique intérieure et extérieure des nations.

Et pourtant c'est le fait d'un esprit simpliste à l'extrême et, peut-on dire, tout primaire, au sens pédagogique et péjoratif du terme, que de vouloir nier l'existence en Angleterre d'une bureaucratie entièrement indépendante du gouvernement légal du Royaume, obstinément fidèle à des traditions séculaires qui lui sont propres et se livrant à des activités parfaitement inaccessibles à d'indiscrètes curiosités. On ne doute pas qu'elle soit, et de longue date, experte à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays.

Chez nous, des esprits sans doute supérieurs souriront peut-être à l'énoncé de telles affirmations. Qu'ils se tiennent néanmoins pour assurés que tout insulaire est très édifié sur le compte de cet « Intelligence Service » qui, restant la clef de voûte de l'Empire britannique, ne se connaît d'obligations de morale et de légalité qu'en fonction de la raison d'État.

Quiconque a eu l'occasion d'aborder un sujet si brûlant auprès d'un Anglais de bonne compagnie, a vu tout de suite son interlocuteur détourner la conversation, s'évitant ainsi de devoir affecter une très patriotique mais très « incrédible » ignorance.

Certes l'existence du fameux service anglais de renseignements est antérieure à la dictature de Cromwell puisque, notamment, on ne saurait douter que le gouvernement de la reine Élisabeth comptât déjà des « intelligences » un peu partout de par le vaste monde. Mais, de même que la Franc-Maçonnerie, on peut dire qu'il a connu vers le milieu du XVIIIe siècle une seconde naissance. On ne saurait douter que les deux puissances sœurs, si parfaitement inféodées à la dynastie anti-papiste des Hanovre, ont fait dans l'ombre un bon bout de chemin côte à côte. Et à qui ferait-on croire qu'un journaliste parisien de l'importance de Marat, affilié à une Loge anglaise et réfugié politique en Angleterre, ait pu décliner l'invitation à un « échange de vues » avec des gens qui savaient trop bien leur métier pour ne pas la lui adresser ?

Il est acquis historiquement que la politique anglaise de l'époque découvrit dans les convulsions intérieures de la France — à l'origine desquelles il semble qu'elle ne fut pas étrangère — l'occasion d'une revanche inespérée de la cruelle défaite qu'elle venait de subir dans la guerre de l'Indépendance américaine.

Or nous savons que Marat a, durant la Révolution, fait la navette entre Londres et Paris. Et qu'à son retour en France en 1792 il se déchaîna littéralement contre le commandement des armées françaises. Certes la défection de Dumouriez, causée par la hideuse explosion des passions populaires dont il fut le grand responsable, sembla lui donner raison. Toujours est-il que l'*Ami du Peuple*, débarquant de l'étranger se livra à une campagne de véritable « défaitisme » préfigurant étrangement celle d'un Almereyda en 1914. Ce qui lui valut de faire l'objet de nouvelles poursuites auxquelles il s'échappa en se terrant une fois de plus, ses presses étant brisées. La France en guerre et non encore entièrement asservie à la Judéo-Maçonnerie vomissait Marat.

CHAPITRE V : VIE DE MARAT JUSQU'A LA REVOLUTION

Jean-Paul Mara dit Marat est donc né le 24 juin 1743 dans la principauté de Neuchâtel, aujourd'hui canton suisse, de Jean Maxa-Bonfils dit Mara, bourgeois de Boudry, peintre dessinateur et maître de langues, et de Louise Cabrol, Genevoise.

Il appartenait donc socialement à une famille de petite bourgeoisie de toute petite ville. Milieu décent dans sa modestie comme l'atteste la maison sur rue et à un étage où il passa son enfance.

On sait peu de choses sur ses premières années, sinon que de santé délicate il témoignait d'un certain entêtement et d'un précoce orgueil. Quant à ses études, il semble qu'elles aient été surtout celles d'un autodidacte. On sait pourtant qu'il fut au moins quelque temps l'élève du Collège de Neuchâtel. Et sans doute fut-il aussi l'élève de son père qui faisait métier d'enseigner les langues. Toujours est-il qu'il parlait le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le hollandais. Sans compter qu'il connaissait le grec et le latin.

Marat a dix-huit ans lorsque ayant perdu sa mère il décide de quitter le toit paternel. Il part pour Bordeaux où durant deux années il sera précepteur des enfants d'un riche armateur, M. Nayrac. On pense qu'il passa ensuite trois ans à Paris et à La Haye et Amsterdam. En effet, il déclara en 1793 avoir fait dans ces villes des séjours de cette durée globale qui ne peuvent s'intercaler que vers cette époque de sa vie.

Le voici à Londres dès le mois d'octobre 1765 et déjà il exerce la médecine. A cette époque-là, en Angleterre, en dépit des privilèges reconnus aux gradés des universités, l'art de guérir n'était le monopole de personne. Rebouteux et charlatans y pouvaient vendre librement leurs onguents et leurs élixirs. De nos jours le délit d'exercice illégal de la médecine serait immédiatement relevé contre ce jeune homme de vingt-deux ans qui, riche seulement de connaissances glanées de-ci de-là, entreprendrait de soigner ses concitoyens. Notre médecin sans diplôme s'installe ensuite à Newcastle-sur-Tyne où il résidera de 1770 à 1773. Il y acquit même droit de cité. De retour à Londres, il y est initié à la Franc-Maçonnerie comme nous l'avons vu plus haut, le 15 juillet 1774. Et, conséquemment, moins d'un an après l'Université Saint-André d'Écosse lui confère le grade de docteur en médecine.

Ce n'est point à la légère que nous établissons cette corrélation entre l'initiation de notre médicastre et son « dignus intrare » dans la confrérie des disciples d'Esculape : Marat, en effet, n'a suivi aucun cours dans la vieille université d'Edimbourg où il est probable qu'il n'a jamais mis le pied. Et la précieuse peau d'âne qui va faire de lui le « Docteur Marat », et qui vient à point peut-être régulariser sa situation, n'est qu'un diplôme honorifique, voire de complaisance. Il a suffi à Marat de trouver deux parrains docteurs en médecine pour se le voir accorder. Or, c'est précisément la raison d'être de la Franc-Maçonnerie que de rendre de pareils services à ses initiés.

Docteur d'une université écossaise, citoyen de Newcastle, frère du rite d'York, notre juif hispano-sardo-helvetico-prussien est désormais Anglais et bon Anglais. Et c'est en anglais déjà qu'il avait écrit deux ouvrages.

Le premier fut cet *Essay on the human soul (un essai sur l'esprit humain)* ouvrage long et rebutant — sa traduction en français qui date de 1775 forme trois volumes — et dans lequel Voltaire ne voulut voir qu'un fatras sans intérêt. Et de fait on se trouve en présence de considérations de bric et de broc avec de-ci de-là des remarques ingénieuses et des développements d'une certaine tenue.

Mais rien dans l'ensemble qui justifie la prétention ou d'aucuns se sont efforcés de voir en l'auteur un promoteur méconnu des sciences psychologiques.

En 1774, Marat publie son œuvre capitale : *The Chains of Slavery, (Les chaînes de l'esclavage)* qui ne sera traduit en français qu'en 1793. Nous sommes au plein de la lutte entre les whigs et les tories. Le Parlement anglais va être réélu et la bataille promet d'être chaude. Notre homme décide de s'y jeter à corps perdu. Il entreprend de rédiger en trois mois un gros traité philosophique et historique composé de courts chapitres dont le but principal est l'étude des moyens employés par le despotisme pour la confiscation des libertés publiques. Il y étudie aussi bien l'emploi des moyens de corruption, l'usage des agents provocateurs, que la technique de coup d'État. Les usurpations du prince n'ont, soutient-il, d'autres fondements que les vices des citoyens et le plus simple moyen qu'ils ont à leur disposition est moins de violer la loi que de la laisser tomber en désuétude.

A noter encore des déclamations répétées contre le capitalisme et le luxe corrupteur. Tout l'ouvrage, dédié au peuple anglais, a pour but de l'inciter à envoyer aux Communes des citoyens vertueux et amis de la Liberté. Elle vaudra, à son auteur, affirme-t-il, l'inimitié agissante et du roi George III et du cabinet de Saint-James. Ce que pour notre part nous croyons sans peine.

Mais Marat a voulu aussi faire œuvre d'imagination. C'est à Newcastle qu'il écrit les *Aventures du Comte Potocki* ou *Roman de cœur*, suivies de *Lettres polonaises*. Ces productions attendirent presque exactement un siècle avant que d'être éditées. Et lorsqu'en 1867 le journal *Le Siècle* les publia en feuilleton, ses lecteurs n'eurent guère l'impression qu'on avait exhumé un chef-d'œuvre. En tout cas, nul auteur de « morceaux choisis » n'a encore songé à leur emprunter quelques lignes.

Notre Juif errant a trouvé, semble-t-il, où planter sa tente. Pourtant le nomadisme atavique le tient dans le sang. En 1775, il part pour Paris où l'appelle subitement, dit-il, des affaires d'importance. Il y restera jusqu'à sa mort, sauf deux séjours de quelques mois qu'il fera à Londres durant la Révolution.

Nanti de son précieux parchemin de l'Université Saint-André d'Écosse, le docteur Marat va exercer son art à Paris. Une cliente bien en cour, la marquise de Laubespin, qu'il soigne pour phtisie et qu'il affirme avoir guérie le prend sous sa protection. Grâce à elle, le voici nommé médecin du personnel des écuries du Comte d'Artois, puis en 1775 de ses gardes. En même temps, sa cure miraculeuse qu'il a soin de faire claironner partout fait de lui un médecin en vogue. C'est pour lui la bonne vie et la belle époque. Il fait payer ses consultations vingt quatre livres, prix exorbitant pour l'époque. Il se laisse aller jusqu'à avouer avec une apparente ingénuité : « Je n'aime guère que les maladies où il y a peu à faire et beaucoup à gagner, et lorsqu'on peut choisir pourquoi ne pas le faire ! » C'est qu'un juif ne saurait considérer la pratique de la médecine comme un sacerdoce humanitaire. Et notre docteur Marat réclamiste et âpre au gain est bien le précurseur et le prototype de tous ces médicastres juifs qui étaient bel et bien en train de discréditer tout notre corps médical qu'ils avaient envahi en vagues constamment renforcées.

Mais notre juif est mieux argenté qu'il ne fut et ne sera jamais. Il a un valet de chambre. Sa charge lui donne le droit de porter l'épée qui est privilège de gentilhomme. Il s'empresse de se composer un blason qui est à un détail près celui de la ville de Genève, le somme d'une belle couronne comtale et se précipite chez le graveur. Désormais, M. le docteur Marat, homme de qualité, scellera à ses armes. Et il adresse tout aussitôt au juge d'armes de France une lettre extravagante en vue d'en obtenir l'enregistrement. Il s'y exprime en ces termes : « *J'espère que vous ne refuserez pas mes armoiries voyant comme est assurée la noblesse de ma famille aux Espagnes tant qu'en France. Le poste où je suis maintenant et qui ne peut que grandir par la confiance que me fait Monseigneur met cette affaire dans l'intérêt de la Société. Il est honorable pour l'État que l'origine d'un serviteur des Princes soit établie par des pièces certaines comme je ne me suis pas fait faute d'en fournir !* »

Il est regrettable que le dossier de la gentilhommerie de l'*Ami du Peuple* ne soit point parvenu jusqu'à nous. Les « pièces certaines » qui y étaient produites ne devaient guère être convaincantes. Bien que les d'Hozier n'aient point été

pointilleux à l'extrême en matière de preuves, la requête du médicastre en mal de confirmation de noblesse fut écartée. L'armorial de France en effet ne porte nulle trace d'une famille Marat.

C'est cet homme si fier de se dire le « serviteur des princes qui quelque dix ans après exigera et finira par obtenir le supplice du roi très chrétien !

Le refus dédaigneux du juge d'armes de France d'entériner ses prétentions nobiliaires n'entre-t-il pas à un degré quelconque dans les composants psychologiques de sa frénésie démagogique ? Elle alla jusqu'à demander que ces aristocrates dont il avait tenté d'être fussent marqués d'un signe d'infamie. Il fallait « *contraindre les porteurs de titres nobiliaires à en manifester publiquement afin qu'ils puissent être tenus à l'écart des vrais patriotes. Ils porteraient obligatoirement un ruban bleu et trois d'entre eux seraient-ils trouvés ensemble ils seraient sur-le-champ pendus tous les trois*. » On peut aussi se demander si l'atavisme de Marat ne lui a pas dicté l'idée de cette réplique à la rouelle qu'avait portée ses ancêtres.

Nous connaissons des thuriféraires de l'inventeur du « *ruban bleu* » qui considèrent la création de « l'étoile jaune » comme une pure abomination.

Tout le temps — une douzaine d'années — qu'il fut comme il l'écrivait fièrement *un serviteur des Princes*, Marat eut visiblement le souci de ne rien écrire qui pût compromettre sa situation. Fini de la philosophie et des controverses sur le despotisme. A l'exception d'un éloge manuscrit de Montesquieu qu'il envoie, en 1785, à l'Académie de Bordeaux et dans lequel l'auteur de l'*Esprit des Lois* est félicité d'avoir respecté « les opinions qui assurent le repos de la société », tous ses écrits vont servir à asseoir sa réputation de savant et de médecin. En 1779, il soumet à l'Académie des Sciences un mémoire intitulé : *Découvertes de M. Marat sur le feu et la lumière*. Ce qui lui vaut de pouvoir publier entre 1780 et 1783 sous les auspices de cette docte compagnie toute une série d'ouvrages à savoir ses *Recherches physiques sur le feu, sur l'électricité, puis sur l'électricité médicale*. C'est qu'en ces temps où la grande orgie du mesmérisme bat son plein, l'électricité — cette nouveauté — s'apparente au magnétisme et fait au même titre figure d'infaillible et d'universelle guérisseuse. Marat s'empresse donc de se découvrir le grand spécialiste de la thérapeutique à la mode. Il publie en 1785, *Les observations de M. l'amateur Avec à M. l'abbé Saas sur la nécessité d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale*. C'est qu'il importe de bien affirmer son exclusive compétence. Mais l'année précédente il s'était attaqué à l'optique, s'attachant à réfuter dans ses *Notions élémentaires d'optique* les théories de Newton sur les couleurs.

En 1787 il publie une traduction de l'*Optique* de Newton et en 1788 des *Mémoires Académiques* sur le même sujet. En 1785, il s'intéresse à l'aérostation dans sa *Lettre de l'observateur à M. de M. sur la fatale catastrophe de Pilâtre de Rozier et Romain*.

Quelle peut être l'exacte valeur de toute cette production ?

Représente-t-elle l'insignifiant bagage d'un touche-à-tout assoiffé de publicité ou tout au contraire le fruit d'honnêtes recherches ayant marqué d'appréciables progrès scientifiques ? Nous ne sommes point pour notre part qualifiés pour en juger. Il nous est permis par contre de remarquer que le nom de Marat brille par son absence dans l'histoire des sciences ou nul embryon de découverte ne peut être porté à son actif. Un des grands promoteurs en France de l'électrothérapie en psychiatrie, le docteur Vigouroux, l'a accusé d'avoir falsifié sciemment ses expériences et d'en avoir démarqué d'autres. De même ses travaux sur l'optique médicale sont considérés comme sans aucune valeur par les spécialistes. Arago qualifiait ses découvertes d'élucubrations et de jongleries. Et d'ailleurs s'il en eût été autrement, ses biographes complaisants n'auraient pas manqué de le claironner aux quatre vents et les petits enfants auraient appris à l'école que la gloire de ce grand savant égalait celle des plus grands.

Mais le plus beau titre d'ordre scientifique de Marat n'est-il pas d'avoir, dans ses *Lettres sur les Charlatans modernes*, voué à la risée publique Lavoisier, ce fondateur de la chimie, Monge, ce créateur de la géométrie descriptive et Laplace, cette gloire de l'astronomie française.

Marat s'était montré quelque peu présomptueux en annonçant que *la situation où il se trouvait ne pouvait que grandir par la confiance que lui faisait Monseigneur*. En 1787, il est remercié de ses services. Il devait se rendre compte depuis quelque temps déjà que, comme disent les bonnes gens, « ça branlait dans le manche ». Toujours est-il que, bien avant que sa disgrâce lui ait été signifiée, il avait multiplié des démarches de tous côtés pour trouver un poste à la hauteur de son mérite. Il s'était adressé au roi de Prusse en lui rappelant qu'il était son fidèle sujet sans en obtenir la moindre réponse. Pareillement il avait brigué à Madrid d'être chargé de la direction d'une Académie dont la fondation était à l'étude. Il offrait, mais en vain, toutes les références désirables et surtout celles de gens d'église qu'il jugeait devoir avoir le plus de poids dans la catholique Espagne. Tous ces efforts et d'autres furent inutiles. A quarante-trois ans, il se trouvait sans situation et connut de longs mois d'impécuniosité. Mais toute révolution est marquée par un gigantesque remue-ménage où disparaissent la plupart des gens en place et d'où émergent toutes sortes de mal lotis et de chômeurs par malchance ou par vocation. La tragédie dont la France allait être le théâtre pouvait seule permettre au destin de Marat de s'accomplir. Elle lui fournit un rôle bien à sa pointure et indispensable plus que tout autre au rythme de l'action, celui d'un véhément tribun de la plèbe, prince des démagogues et premier pourvoyeur du bourreau.

CHAPITRE VI : L'ANIMATEUR DE LA REVOLUTION ET LE PRECURSEUR DU BOLCHEVISME

Le déchaînement de la Révolution va montrer dans le cas Marat l'explosion d'un dynamisme insoupçonné et dont le bouillonnement comprimé quinze ans durant par les nécessités de l'opportunisme professionnel n'avait trouvé d'autres exutoires que les théories systématiquement novatrices et les controverses hargneuses d'une activité scientifique de combat. Son ombre, désormais, va se projeter comme en surimpression sur les plus tragiques épisodes d'une époque démesurée dont il fut, encore plus que Robespierre, le mauvais génie.

Dès le mois d'avril 1789 l'auteur des *Chaînes de l'Esclavage* dépouille les défroques du « serviteur des princes » et du savant atrabilaire. C'est à cette date, en effet, qu'il publie un opuscule, intitulé : *Offrande à la Nation*, ou *Discours au Tiers-État de France* et par lequel il prend avec éclat position en faveur des idées nouvelles. Il ne préconise pas pour

le moment la destruction de la monarchie par extermination du tyran et des princes, des aristocrates et des calotins. A cette date-là il ne s'agit pas encore de risquer de pareilles hardiesses. Aussi Marat s'affirme-t-il bien sagement le partisan d'une monarchie constitutionnelle. *Non,* s'écrie-t-il, *nous ne voulons point renverser le trône, mais rappeler le gouvernement à son institution primitive et corriger ses vices radicaux.* Il développe en conséquence tout un plan de réformes qu'il fonde sur certaines lois essentielles telles que la pleine capacité des États Généraux déléguant leurs pouvoirs à un Conseil Permanent, la liberté de la presse, l'égalité devant l'impôt, la révision des lois pénales, l'abolition des privilèges et la suppression des abus. Mais le démagogue ne laisse pas de transparaître dans certaines diatribes contre les membres du clergé « qui soufflent en tous lieux la discorde » et dans de vertueux réquisitoires contre le luxe, l'ambition et les débauches des privilégiés. Aussi bien notre réformateur qui jure qu'il ne veut point renverser le trône en a ébranlé les assises dès son postulat et a énoncé en sous-entendus presque à chaque page que le monarque n'est que le mandataire contrôlé de la Nation. Celle-ci, dans son esprit, se confond avec un Tiers-État dans lequel il inclut, du journalier et du tâcheron jusqu'au savant et au magistrat, tous les citoyens qui ne sont ni clercs ni gentilshommes. Et l'appel plein d'emphase et de grandiloquence qu'il lui adresse n'est point seulement une objurgation. Il n'hésite point à préconiser l'action directe, en l'espèce le refus de payer les impôts, avec toutes les conséquences de trouble et de discorde qui en résulteraient infailliblement.

Avant même la session des États Généraux, la publication de l'*Offrande à la Patrie* est déjà un acte révolutionnaire.

Au mois d'août 1789 il adresse aux États un mémoire sur les vices de la Constitution anglaise qu'il ne s'agit point à ses yeux de copier servilement, du fait surtout qu'elle fait la part trop belle aux prérogatives de la couronne.

L'année suivante, il publiera son *Plan de Législation criminelle* qui n'est que la mise au point d'un travail ancien déjà de douze ans. Il y préconise la conciliation du respect des règles de l'humanité avec la nécessité de sauvegarder les intérêts de la Société. Les lois, estime-t-il, doivent être non plus seulement répressives, mais aussi éducatives. Il ne saurait, à ses yeux, exister de véritable justice en dehors d'une société juste. Telles sont, très brièvement résumées, les idées directrices de cet ouvrage qui, en soi, n'a rien de bien incendiaire. Sauf, toutefois, sa justification du *voleur pauvre*. L'homme qui a faim, affirme-t-il en substance, a le droit de voler, ou plutôt en prenant pour se nourrir, il ne vole point. Grave débat de principes que celui-là et qui ne saurait se poser dans une nation saine, c'est-à-dire communautaire, qui s'interdit de compter dans son sein de véritables déshérités. En régime capitaliste il est difficile de l'éluder et « un bon juge » d'il y a quelque cinquante ans n'hésita pas à le trancher, mais pour un cas d'espèce, dans le sens de l'humanité lorsqu'il acquitta un demi-mort de faim coupable de s'être emparé d'un pain. Mais Marat ne se soucie pas d'excuser le vol par nécessité vitale, il le justifie pleinement du fait que *rien de superflu,* dit-il, *ne saurait nous appartenir légitiment, tandis que d'autres manquent du nécessaire.* Et de conclure : *Qui vole pour vivre, tant qu'il ne peut faire autrement, ne fait qu'user de ses droits*.

Ayant ainsi fixé sa pensée dans des textes qu'il croit définitifs et sur lesquels il va broder de vertigineuses variations, Marat ne veut plus être qu'un journaliste de combat, et de quel combat !

Le 12 septembre 1789 paraît le premier numéro *du Publiciste Parisien, journal politique, libre et impartial par une société de patriotes et rédigé par M. Marat*. Quatre jours après, le célèbre pamphlet en lequel battra comme le pouls fiévreux des journées révolutionnaires qui se préparent, arbore le titre désormais gravé dans toutes les mémoires : *L'Ami du Peuple* ou le *Publiciste Parisien*.

La publication en fut interrompue à plusieurs reprises. Arrêté le 8 octobre, Marat ne reprend la plume que le 5 novembre 1789. Le 20 janvier 1790 il est arraché aux gardes nationaux qui viennent l'arrêter par le Comité Civil du district des Cordeliers et il s'enfuit en Angleterre, où il restera quatre mois. A son retour, il reprend le 18 mai 1790 la publication de *L'Ami du Peuple* dont plusieurs contrefaçons ont paru pendant son absence. Cet organe ne lui suffit pas. Il le double, le 2 juin 1790, d'un autre quotidien le *Junius Français* qui, d'ailleurs, n'aura que treize numéros.

A partir du 23 juillet 1790, Marat se voit dans l'obligation de se terrer : « *Je cours de retraite en retraite,* écrit-il à Camille Desmoulins*, sans pouvoir dormir deux nuits consécutives dans le même lit.* » Après sa mort, le boucher conventionnel Legendre se vantera au club des Jacobins de l'avoir deux ans durant caché dans ses caves.

L'Ami du Peuple cesse de paraître le 21 septembre 1792. C'est que Marat a été élu à la Convention Nationale et qu'il y a incompatibilité entre le mandat de député et le métier de journaliste. La difficulté est tournée par la parution, le 14 mars 1793, du *Publiciste de la République Française, ou observations aux Français, par Marat, l'ami du peuple, député à la Convention Nationale*.

En bon législateur, Marat a bien le droit, n'est-il pas vrai, de garder le contact avec ses électeurs.

Il ne se contente pas d'ailleurs comme tribune de sa feuille quotidienne. Sa plume frénétique et qu'on s'imagine trempée, sinon dans du sang du moins dans de l'encre rouge, court en arrachant le papier sur des feuillets qui, portés au fur et à mesure à l'imprimerie (*L'Ami du Peuple* est tiré sur ses presses), s'envolent sous forme de pamphlets et de placards dans toute la ville où ils feront monter la fièvre des passions et des angoisses. Les titres évoquent comme le son du tocsin à en juger par ceux-ci seulement : *C'en est fait de nous* et *On nous endort, prenons-y garde !* A moins qu'ils n'ironisent comme ceux-là : *C'était un beau rêve* et *L'Affreux réveil*.

On ne saurait dénier à Marat un tempérament de journaliste d'une certaine classe. Rien chez lui qui approche du génie du visionnaire ou du styliste, mais en dépit de la grandiloquence qui est défaut de son époque, du talent. Et surtout, la divination de la psychologie des foules dont il sut merveilleusement domestiquer et exacerber les instincts. L'influence qu'il exerça sur les foules révolutionnaires dont il devint véritablement l'idole, dépassa et de beaucoup celle des autres folliculaires de l'époque, y compris même celle d'Hébert, éditeur, on le sait, de l'ordurier *Père Duchesne*.

Les abominables excitations de Marat contre les victimes qu'il s'était choisies, ses appels incessants aux instincts sanguinaires des masses, sont restés dans les mémoires de quiconque s'est studieusement penché sur l'histoire de la Révolution dite française. Mais le grand public, même cultivé, a tendance à ne voir que comme en grisaille cette presse ensanglantée. D'aucuns encore sont tentés de n'y voir que des outrances toutes verbales et qu'excusaient dans une large mesure les entraînements d'un combat mené dans une atmosphère de guerre civile et dans l'obsession

de la menace étrangère. Il n'est point superflu que nous cueillions pour l'édification du lecteur quelques citations particulièrement significatives.

Parcourez l'histoire des nations, pontifie Marat, *aucune n'est parvenue à rompre ses chaînes, qu'en étouffant ses oppresseurs dans leur sang, qu'en les passant au fil de l'épée un jour de bataille, qu'en les suppliciant un jour d'insurrection.*

Mais cette vérité est actuelle autant que rétrospective. Et il le proclame : *Oui, je le dis dans la sincérité de mon cœur, puisque notre seul espoir est la guerre civile, je fais des vœux pour qu'elle éclate au plus tôt.*

Et ce sera une excellente affaire, puisque, dit-il, *les sots et les intéressés jettent les hauts cris contre les incendiaires, mais leur opération politique est excellente.*

Comment procéder exactement ? Marat en fournit la recette : *Commencez par vous assurer du roi, du dauphin et de la famille royale ; mettez-les sous une forte garde et que leurs têtes nous répondent de tous les événements. Abattez ensuite sans hésiter la tête du général (La Fayette) ; celles des ministres et des ex-ministres contre-révolutionnaires ; passez au fil de l'épée tout l'état-major parisien, tous les noirs et tous les ministériels de l'Assemblée nationale, tous les suppôts connus du despotisme. Je vous le répète, il ne reste que ce moyen de sauver la Patrie.*

Il ne faut pas, crie-t-il, hésiter à mutiler ses victimes : *Coupez les pouces des mains à tous les jadis nobles qui ont conspiré contre vous, fendez la langue de tous les calotins indignes qui ont prêché la servitude.*

Le 20 août 1790, Marat fulminait contre Mirabeau, coupable d'avoir demandé à l'Assemblée législative le licenciement de l'armée à fin de reconstitution ultérieure avec des éléments politiquement sûrs. Ce projet d'épuration ne faisait pas l'affaire de notre conspirateur lequel, prétendant se faire l'interprète de tout le pays, écrivait : *J'entends vingt-cinq millions de voix s'écrier : « Dressez huit cents potences dans les jardin des Tuileries et accrochez-y tous les traîtres à la Patrie, l'infâme Riquetti, comte de Mirabeau, en tête. En même temps vous ferez au milieu du bassin un vaste bûcher pour y rôtir les ministres et leurs suppôts. »*

Les apologistes de Marat pourraient tirer de ces lignes argument pour prétendre que tout ce langage était de polémique pure et platonique tout autant que féroce. « Ne voyez-vous pas, nous diraient-ils, qu'un bûcher dans le bassin des Tuileries serait nécessairement ignifuge ? » Nous pensons pour notre part que Marat ne se souciait pas d'une telle logique dans ses rêves démentiels d'interminables tueries.

Rêves, hélas, qu'il sut mettre en œuvre pour les transformer en réalité, avec cette inflexible résolution qui caractérise les fous lucides et les juifs de révolution.

La gloire de Marat est immense au paradis soviétique où il est considéré comme le plus grand précurseur de Karl Marx.

Lénine et Trotsky n'ont point célé à quel point ils subirent l'influence de ses œuvres et de ses gestes. Aussi, l'imprimerie officielle des Soviets n'a, depuis presque vingt-cinq ans, cessé de rééditer la *Vie de Marat*, de Stéfanof, qui est un des ouvrages de base pour la formation des futurs commissaires du peuple.

Une des plus belles unités de la marine soviétique porte son nom et c'est le cuirassé *Marat* qui, lors des fêtes du couronnement de Sa Gracieuse Majesté George VI, amena à Plymouth le tovaritch ambassadeur extraordinaire de Staline.

On peut se demander à quel point se justifie l'annexion par le bolchevisme d'un écrivain qui n'a pu adhérer explicitement aux dogmes ni du matérialisme historique, ce postulat fondamental du marxisme, ni de la lutte des classes qui en est le sacro-saint corollaire. Lesquels dogmes n'étaient point encore formulés de son temps. Mais, en qualité de précurseur, Marat était à ces points de vue très en retard sur son contemporain Babeuf.

Ce n'est point cependant à la légère que Karl Marx faisait le plus grand cas de l'*Ami du Peuple* dont il gardait sur son bureau l'édition annotée des *Chaînes de l'Esclavage*. C'est qu'en effet, les méfaits du capitalisme et les vices des aristocrates et des prêtres s'y trouvent dénoncés presque à chaque page. On y trouve aussi d'ingénieuses considérations sur la technique du coup d'État qui fut la constante préoccupation de Marx et de ses disciples.

Il convient aussi de porter à l'actif précommuniste de Marat certaines déclarations démagogiques d'un ton très en avance pour son époque. Qu'on en juge par ces quelques lignes extraites de l'*Ami du Peuple* et par lesquelles il s'élevait, en 1791, contre le régime électoral du cens créant des citoyens actifs et des citoyens passifs.

Qu'aurons-nous gagné, dit-il, *à détruire l'aristocratie des nobles, si elle est remplacée par l'aristocratie des riches ? Et si nous devons gémir sous le joug de ces nouveaux parvenus, mieux valait conserver les ordres privilégiés... Pères de la Patrie, vous êtes les favoris de la fortune ; nous ne vous demandons pas aujourd'hui à partager vos possessions, ces biens que le ciel a donnés en commun aux hommes ; connaissez toute l'étendue de notre modération et, pour votre propre intérêt, oubliez quelques moments le soin de votre dignité, dérobez-vous quelques moments aux douces rêveries de votre importance et calculez un instant les suites terribles que peut avoir votre irréflexion. Tremblez qu'en nous refusant le droit de citoyens, à raison de notre pauvreté, nous ne le recouvrions en vous enlevant le superflu. Tremblez de nous réduire au désespoir et de ne nous laisser d'autre parti à prendre que celui de nous venger de vous, en nous livrant à toute espèce d'excès, ou plutôt en vous abandonnant à vous-mêmes. Or, pour nous mettre à votre place, nous n'avons qu'à rester les bras croisés. Réduits alors à vous servir de vos mains et à labourer vos champs, vous redeviendrez nos égaux ; mais, moins nombreux que nous, serez-vous sûrs de recueillir les fruits de votre travail ? Cette révolution qu'amènerait infailliblement notre désespoir, vous pouvez la prévenir encore. Revenez à la justice et ne vous punissez pas plus longtemps du mal que vous avez fait.*

Nous avons vu, d'autre part, que, dans son *Plan de Législation criminelle*, Marat, par son apologie du pauvre-voleur, a battu en brèche le principe de la légitimité de la propriété. Et nous savons aussi que l'internationalisme le plus exacerbé transpire en dépit de sa phraséologie patriotique, dans tous ses actes et dans tous ses écrits.

Enfin, et surtout, Marat apparaît bien un bolchevik avant la lettre par ce souverain mépris du peuple qui se dégage de tous ses écrits et dont un historien entre tous non suspect de préventions à son égard — Aulard en personne — n'a pas pu ne pas se rendre compte. Notre homme s'est proclamé l'*Ami du Peuple* comme d'autres se disent les amis

des animaux. Ces amitiés-là consistent à protéger, à caresser, mais aussi à domestiquer. Et de fait, si Marat sait flagorner le peuple, il ne cesse de lui parler comme à un enfant indocile et à peine conscient de ses droits et de ses devoirs. D'où son perpétuel appel à la dictature.

A tous ces titres-là notre juif avait bien le droit d'avoir son icône au Kremlin. Mais suffisent-ils pour que le césaro-papisme du bolchevisme lui ait bâti non une chapelle, mais toute une cathédrale ?

Non, la gloire impérissable de Marat réside ailleurs que dans ces mérites si exceptionnels qu'ils puissent être. S'il n'a point mis noir sur blanc la théorie de la lutte des classes, il n'en reste pas moins le génial inventeur de son application rationnelle. A cet égard, il a magnifiquement œuvré sur la matière plastique. Beau travail totalitaire, expéditif et définitif que le sien. Si le poignard de Charlotte Corday ne permit pas qu'il en vit l'achèvement, son œuvre a trouvé des continuateurs. Mais c'est lui qui a donné les consignes et le signal d'une besogne dont il a lui-même conduit une bonne part.

Besogne que, pour employer le langage actuel des bourreaux soviétiques, on appellerait « d'épuration » ou de « neutralisation » et qui se traduisit pour la France par l'extermination méthodique de la plus grande part de ses élites. Le juif Marat sut ainsi mener à bien l'immense pogrom de nos plus vieilles lignées aryennes.

Une telle hécatombe exterminatrice était à l'époque une innovation. Depuis, en Russie et en Pologne, les bolcheviques ont fait aussi bien, sinon mieux. N'empêche que c'est incontestablement à Marat qu'on doit la découverte de la méthode Katyn.

Et certes donc, les Soviets ont bien le droit de se l'annexer cet homme, dont un de ses biographes les plus enthousiastes, le nommé Juskiewenski, qui est, paraît-il, Français légal, a pu écrire :

Peut-être était-il, comme souvent se plaisait à le dire Camille Desmoulins, de, deux siècles au delà du sien. Ses prétendues élucubrations sociales se sont vues mettre en pratique dans un pays nouveau, où sans doute Jean-Paul aurait été heureux de vivre, l'U.R.S.S.

CHAPITRE VII : LES RESPONSABILITES DE MARAT DANS LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Le 28 juillet 1790, dans son fameux placard intitulé « *C'en est fait de nous* », Marat déclare au peuple de Paris : « *Cinq à six cents têtes judicieusement abattues il y a quelque temps auraient alors suffi pour assurer au peuple de France repos et liberté... Une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups.* »

Moins de deux mois après, le 17 septembre 1790, il multiplie par le coefficient vingt ses sanglantes ambitions : « *Aujourd'hui,* estime-t-il, *dix mille têtes abattues suffiraient à peine pour sauver la patrie.* »

Pourquoi donc s'arrêter dans un tel chemin ? Quatre mois après, dans le 356e numéro de *L'Ami du peuple*, après avoir excité au massacre des gardes nationaux et promis à La Fayette le sort d'Abélard, Marat, demandant « *une insurrection générale et des exécutions populaires* », écrit froidement :

« *Fallût-il abattre cent mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. Pendez, pendez, mes chers amis. S'ils étaient les plus forts, ils vous égorgeraient sans pitié. Poignardez-les sans miséricorde.* »

Notre inflationiste démentiellement sanguinaire aspire constamment à battre ses propres records. Le 14 août 1792, au Club des Cordeliers, Marat proclame « *qu'il y avait deux cent soixante-dix mille têtes à abattre pour que la liberté fût assurée en France* ». Et, en homme de science habitué aux précisions, il donne le chiffre exact auquel ont abouti ses calculs, soit en chiffre rond deux cent soixante-treize mille têtes à livrer à la guillotine. Un instant après il lance le chiffre de cinq cent mille. Mais comme, sans doute, il saisit des mouvements divers dans son auditoire, il convient de son exagération, qu'il déclare toute excusée par son « *exaltation patriotique* », et revient au chiffre de deux cent soixante-treize mille auquel il déclare se tenir définitivement.

Et de fait ne doutons pas que ce chiffre-là l'*Ami du peuple* l'avait arrêté après mûre réflexion. Or comme il ne saurait s'agir d'un dénombrement individuel, il est bien évident qu'on se trouve en présence de l'estimation d'une volonté décidée à pratiquer en connaissance de cause des coupes sombres dans la population française. Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'exterminer sans exception aucune les anciennes classes dirigeantes du pays. Le juif Marat ne rêvait rien d'autre que d'un gigantesque pogrom des lignées françaises les plus anciennes et les plus distinguées.

Ce à quoi il parvint, hélas ! en très grande partie. Ce faisant il se montrait l'authentique précurseur des bolcheviks qui, du temps de Lénine et de Trotsky aussi bien que de celui de Staline, ont constamment usé de la même méthode expéditive.

Le 9 août 1792, l'*Ami du peuple* a vociféré : « *Debout, debout ! Que le sang des traîtres commence à couler. C'est le seul moyen de sauver la Patrie. Passez au fil de l'épée tous les prisonniers de l'Abbaye.* » Et dix jours après il développe inlassablement la même objurgation : « *Quel est le devoir du peuple ? Il n'y a que deux partis à prendre. Le premier est de presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, d'envelopper les tribunaux criminels et l'Assemblée et si les traîtres sont blanchis de les massacrer sans balancer avec le nouveau tribunal. Le dernier parti, qui est le plus sûr et le plus sage, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les officiers suisses et leurs complices et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie que de vouloir faire leur procès ! Il est tout fait, vous les avez pris les armes à la main contre la patrie, vous avez massacré les soldats, pourquoi épargnerez-vous leurs officiers, incomparablement plus coupables ?* »

Les destins vont s'accomplir que Marat a prophétisés et dont il s'est fait l'instrument.

Le jour fatidique, il entre en qualité d'administrateur au Comité de Surveillance de la Commune. Ses comparses, qui vont devenir ses complices, sont des médiocres qui ne peuvent que subir son ascendant, voire de simples figurants. On possède à cet égard un témoignage irrécusable, celui du maire de Paris, Petion, que nous a transmis le *Moniteur* du 10 novembre 1792. « *Le Comité de Surveillance de la Commune,* déclara-t-il, *remplissait les prisons. Un homme, dont le nom seul porte l'épouvante dans l'âme des citoyens paisibles, semblait s'être emparé de la direction de ses mouvements, il s'immisçait dans toutes les affaires, parlait, ordonnait en maître !* »

Ainsi au jour J, à l'heure H, Marat a pris aux leviers de commande possession du poste qu'il s'était ou qu'on lui

avait assigné.

Qu'il y ait eu complot, et mûrement prémédité, cela n'est point douteux. On en trouve la preuve dans cette petite brochure, partout diffusée la veille et qui s'intitulait : « *La grande trahison de Louis Capet et le complot découvert pour assassiner dans la nuit du 2 au 3 de ce mois tous les bons citoyens de la capitale par les aristocrates et les prêtres réfractaires aidés des brigands et des scélérats détenus dans les prisons de Paris.* »

Et tout aussitôt les comités des sections de siéger en permanence. On y vote de tous côtés des motions réclamant l'immédiate extermination des prisonniers. Toutes les feuilles révolutionnaires ne cessent, pour mieux stimuler cette colère provoquée, de publier les articles les plus incendiaires. Et le matin même du 2 septembre, Paris a été couvert de placards annonçant que « *les Prussiens sont aux portes de Paris* », ce qui est un pur mensonge.

Ainsi la crise de folie collective va-t-elle pouvoir se déchaîner. Une experte technique a méthodiquement créé le climat nécessaire à son explosion. La conviction a été ancrée chez les masses populaires qu'elles se trouvaient en état de légitime défense, que tout leur était permis jusqu'au pire dans l'atroce. Et cette psychose de persécution persécutée s'aggravait encore des premiers frissons de la fièvre obsidionale celle, on le sait, qui fait délirer les assiégés. Les assassins en puissance ont été, comme on dit aujourd'hui d'une expression peu académique mais bien imagée, « gonflés à bloc ». Et tout un large secteur de l'opinion avait été si longtemps travaillé par une incessante et astucieuse propagande qu'il était à ce point décérébré et insensibilisé que, dans de pures orgies de cannibales, beaucoup ne s'apprêtaient à voir que les cruelles mais nécessaires rigueurs d'une inflexible justice. Le 3 septembre, *Le Courrier des 83 départements*, journal envoyé aux frais du Trésor, donnait le *la* en écrivant : « *Le peuple ne se trompe pas dans sa vengeance. Qu'ils périssent ! Périr par leurs mains ou qu'ils périssent par les nôtres, telle est la cruelle alternative* ! »

Marat est le maître de l'heure. En effet, ce Comité de Surveillance de la Commune dont il est l'âme commande aux forces de police. Quant à l'Assemblée législative, frappée de stupeur, elle n'a d'autre sentiment que celui de son impuissance. Le ministre de la Justice lui-même, Danton, ne se contente pas de jouer les Ponce-Pilate. Il avalise bel et bien les monstruosités qui se préparent lorsqu'il s'écrie : « *Je me fous bien des prisonniers, qu'ils deviennent ce qu'il pourront !* » Quand arrive la nouvelle du premier massacre qui eut lieu à la prison de l'Abbaye, Marat déclare à la Commune : « *Sauvons les petits délinquants, les pauvres débiteurs, les prisonniers pour rixe.* » Et l'ordre est immédiatement transmis aux concierges des prisons de les mettre à part des aristocrates et des prêtres ainsi marqués pour l'abattoir.

Nous n'avons point pour dessein de retracer ici l'historique de ces massacres de septembre dont l'abomination fut telle qu'elle marque d'une éternelle abomination et la Révolution dite française et ses apologistes. C'est pourquoi il n'est point, croyons-nous, de tâche patriotique plus nécessaire que de bien montrer que le vrai peuple de France n'en a point porté la responsabilité.

Les massacres de septembre 1792 durèrent, du 2 au 6, quatre jours, et firent deux mille cinq cent soixante et onze victimes. Ce fut une longue orgie, sadique et parfois lubrique, d'égorgements et d'étripages. Presque partout les malheureux, à peine extraits de leurs geôles et après un simulacre de jugement de trente secondes, étaient poussés vers une porte derrière laquelle ils étaient happés et mis en pièces.

A quoi bon s'étendre sur ces horreurs, sinon pour en maudire les auteurs. On sait la profanation du corps de la princesse de Lamballe après qu'il eût été dépouillé de ses vêtements. Mais il convient tout de même de rappeler, pour la confusion des malheureux qui seraient tentés de plaider des circonstances atténuantes aux bourreaux de la « *justice du peuple* », qu'à Bicêtre trente-trois garçons âgés de douze à dix-sept ans furent massacrés. Du témoignage d'un gardien, leurs corps furent « *horriblement mutilés* ». A la Salpêtrière des fillettes de dix à quinze ans subirent le même sort. Nous dirons, comme d'autres historiens, que notre plume se refuse à retracer les abominations dont elles furent les victimes. Nous rappellerons encore, pour l'édification des catholiques et aussi pour la honte de certains « démocrates chrétiens » pétris d'indulgence pour une révolution judéo-maçonnique que, dans le jardin des Carmes, deux cent quarante-quatre prêtres, deux cent quarante-quatre martyrs que l'Église a placés sur ses autels, furent massacrés pour avoir refusé, sous la menace des fusils braqués sur leur poitrine, de prêter le « serment constitutionnel ». « *Potius mori quam foedari* », « *Plutôt mourir que trahir* », fut la seule réponse de ces héroïques victimes de l'antéchrist.

L'entière responsabilité de Marat dans le déchaînement de ces horreurs est attestée par cette circulaire qu'il rédigea et fit adresser le 3 septembre par la Commune de Paris à toutes les municipalités :

« *La Commune de Paris a hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les milliers de traîtres cachés dans ses murs, au moment où ils allaient marcher à l'ennemi. Et sans doute la Nation entière, après une longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous les brigands pour égorger nos enfants et nos femmes ! » Frères et amis nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables des satellites des despotes conjurés à la perte des Français ! Nous allons ensemble sauver la Patrie et nous nous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse et à la faire passer à toutes les municipalités de l'arrondissement. »*

Nous nous trouvons bien en présence de la transmission de la consigne, écrite noir sur blanc, « *d'adopter ce moyen si nécessaire* » qu'est la mise à mort par le peuple des « *conspirateurs féroces détenus dans les prisons* ». Mais ce message d'assassins porte sa marque d'origine. A ce point qu'on peut l'appeler, pour user de la terminologie propre aux Enfants de la Veuve, une « *planche* » maçonnique.

Quoi ? La Commune de Paris informe non ses communes-sœurs, mais ses « *Frères* » des départements ? Et ces mêmes « *Frères* », elle les invite à réimprimer et à faire passer son message aux intéressés. Par ailleurs on distingue les « *Frères* » des amis comme un parti politique discrimine ses militants de ses sympathisants. En l'espèce, « *Frères* » correspond aux initiés et « amis » aux profanes de l'alliance de la secte.

Mais Marat n'est point seulement un provocateur à d'immenses massacres. Il est aussi un dénonciateur nominal.

Et dans son manifeste du 26 juillet 1793, tout entier consacré à son panégyrique, le Club des Jacobins lui expédiait comme le brevet posthume de ces éminentes fonctions civiques.

« *Marat,* y est-il dit, *avait constamment défendu les droits du peuple. Fermement attaché à ses principes, il a toujours suivi la même ligne ; il avait, pour servir le peuple, foulé aux pieds le plus terrible des préjugés, peut-être, je veux dire celui existant contre les dénonciations. Les Institutions de notre enfance nous apprenaient à mépriser les dénonciateurs ; l'âgé mûr nous les faisait craindre... Mais dans les Républiques, dénoncer ceux qui se cachent c'est démasquer les traîtres, c'est servir la Patrie.* »

C'est le propre des vraies et des grandes révolutions que de changer beaucoup de choses et moins encore dans les institutions que dans les idées reçues. N'empêche que cette Révolution, prétendue française et qui ne fut rien d'autre que judéo-maçonnique, s'attaquait à une rude tâche à vouloir expliquer aux Français d'alors, demeurés dans leur masse si profondément fidèles aux grands idéaux aryens et chrétiens, que la délation était désormais promue au rang des vertus civiques, ainsi l'exigeant les conceptions républicaines du devoir et de l'honneur. Un peuple qui depuis toujours maudissait l'Iscariote ne pouvait que honnir le judaïque sycophante même déguisé en *Ami du Peuple*. Et de fait, en dépit des objurgations des Jacobins et de tant de tentatives de réhabilitation obstinément poursuivies par les générations maçonniques qui leur succédèrent, le nom de Marat est longtemps demeuré comme un objet d'exécration dans la mémoire des Français. Mais, le temps aidant, il était inévitable que s'estompa la précision de souvenirs peu à peu relégués aux arrières-plans de notre vision de l'histoire contemporaine. Les vieillards, en effet, se sont peu à peu éteints qui dans leur enfance avaient reçu le témoignage direct de gens ayant vécu leur jeunesse sous la Terreur. Dès lors, des sectaires ou des maniaques des causes perdues ont beau jeu à se répandre en d'artificielles plaidoiries étayées sur des affirmations matériellement controuvées et des dénégations éperdues des faits les mieux établis. C'est pourquoi il importe dans le cas de Marat de monter bonne garde contre leurs inlassables récidives.

CHAPITRE VIII : LES RESPONSABILITES DE MARAT DANS LA CONDAMNATION DE LOUIS XVI

Au lendemain des massacres de septembre, Marat s'est écrié : « *Je ne croirai à la République que lorsque la tête de Louis XVI ne sera plus sur ses épaules !* »

Ainsi un homme qui pouvait à son choix se déclarer le ressortissant de deux pays, l'Angleterre et la Prusse, le rejeton d'un Juif hispano-sarde plus ou moins Genevois s'érigeait en juge et en bourreau du petit-fils de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV. Toute l'ignominieuse signification de la Révolution dite française ressort et éclate de ce simple alignement de l'assassin et de sa victime.

Car Marat fut bien et plus que quiconque l'assassin de Louis XVI.

Il ne se contente pas en effet de demander inlassablement, comme d'autres folliculaires, la condamnation à mort du Tyran. Il manœuvre et avec un plein succès pour qu'au mépris des règles élémentaires de toute justice les Conventionnels déguisés en juges ne puissent se prononcer en toute indépendance. Prévoyant, dit-il cyniquement, que « *la crainte de l'exécration du peuple ne retenant plus les suppôts du royalisme, nul doute qu'ils ne donnent leurs voix pour absoudre le monarque* », il arracha, le 6 décembre 1792, à l'Assemblée que le vole fût public, nominal, enregistré et contresigné.

Or il est très généralement admis que si le scrutin eût été secret comme le voulaient les règles les plus élémentaires de la justice, Louis XVI eût été acquitté ou condamné à une peine d'emprisonnement. Par contre les Conventionnels savaient bien que ceux d'entre eux qui essaieraient au grand jour de sauver la tête du roi feraient preuve d'un singulier courage. Et de plus les francs-maçons, nombreux parmi eux, n'ignoraient pas à quelle implacable vengeance ils s'exposeraient s'ils ne tenaient leur serment.

Nous avons, dans un article paru en août 1942 dans la revue *Les Documents maçonniques*, analysé des témoignages très probants établissant qu'un convent universel de la franc-maçonnerie, tenu vers 1785 à Francfort, avait voté la mort des rois de France et de Suède. Libre au lecteur qui faute d'avoir sous les yeux les éléments d'appréciation qui nous ont permis une telle conclusion, de réserver son jugement sur ce point précis. Mais comment n'admettrait-il pas que la préméditation par la franc-maçonnerie du régicide du 21 janvier 1793 est surabondamment établie quand il saura de quels attributs le Grand Orient adornait ses lettres patentes à la veille de la Révolution. Un diplôme du 11 avril 1762 est revêtu d'une gravure dont nous avons illustré l'article précité et qui représente flottant au fil de l'eau une tête tranchée, une couronne et un sceptre. Le tout accompagné des célèbres initiales de la devise maçonnique : « *Lilia destrus Pedibus* », « *Les lis seront foulés aux pieds* ».

Aussi bien le caractère rituellement ésotérique de l'exécution de Louis XVI est attesté par l'aveu explicite de Marat qui, dans son compte rendu publié le lendemain même du régicide, prêtait au peuple de Paris le sentiment d'avoir assisté à « *une fête religieuse* ». Certes ce peuple avait perdu, au figuré, cette tête que son roi allait perdre pour de bon. Son amour ancestral de ses monarques avait été cruellement déchiré par la certitude où l'on s'était ingénié à le plonger d'une atroce trahison qui en toute justice devait être expiée. La stupeur dans le sentiment d'une inflexible fatalité, la révolte muette parce qu'impuissante, la colère attristée mélangée de pitié, la haine enfin d'une bestialité déchaînée, tels étaient les sentiments de la foule qui se pressait en cette matinée du 21 janvier 1793 place de la Concorde. Mais il fallait l'imagination sadique d'un de ces super-maçons que sont les Juifs initiés pour qu'y surgisse en cette heure augustement tragique des réminiscences de sacrifice sacerdotal. Elles n'ont rien qui doive étonner dès qu'on saura que la Franc-Maçonnerie étant essentiellement une contre-Église, nul parfum d'encens ne pouvait mieux remplir de béatitude ses amateurs de messe noire que la chaude odeur du sang royal de la France.

La sinistre comédie du jugement de Louis XVI s'était déroulée dans une atmosphère de démence collective. La sentence de mort, qui frappa de stupéfaction ceux-là mêmes qui l'avaient votée, fut rendue sous la pression véhémente des sectionnaires et des tricoteuses qui remplissaient les pourtours de l'Assemblée. Chaque représentant était appelé à son tour à la tribune où il faisait connaître son suffrage. Il fallait quelque fermeté d'âme pour souhaiter à la lettre que « vive le roi ». Et pourtant, chacun des votants croyait bien qu'une majorité était acquise à la clémence. Un autre facteur,

autre que la lâcheté humaine, vint bouleverser les pronostics les mieux fondés. Plusieurs régicides ont bien plus tard affirmé qu'une « *force mystérieuse* » avait, presque à leur insu, changé en un « oui » fatal le « non » qui allait sortir de leurs lèvres. Ils s'étaient rendus à la Convention avec le ferme propos de ne pas se faire les complices du crime qui se préparait. L'un d'entre eux, Jean Debry, précisa même qu'il l'avait juré à sa femme. Quelle put donc être cette force balayeuse des libres arbitres ? En ces temps-là, la théorie des contagions collectives n'existait point pour fournir un alibi aux défaillances inexplicables. Comprenons donc qu'en l'occurrence « loi mystérieuse » doit se traduire par « loi occulte ». Un scrutateur était là qui rappelait d'un signe impérieux aux esclaves du pacte maçonnique le serment redoutable qui les avait irrévocablement engagés et qui, s'ils le violaient ce jour-là, les vouait aux pires représailles. Il n'est pas honnêtement niable qu'en contraignant chaque Conventionnel à prendre publiquement ses responsabilités, le F.'. Marat exécutait une consigne de la Franc-Maçonnerie. Et quatre mois après que le roi-martyr eût gravi les marches de l'échafaud, le même Marat payait les dettes de la secte en faisant rayer de la liste des Girondins voués à la guillotine deux d'entre eux qu'il déclara être d'inoffensifs brouillons et qui avaient voté la mort du roi. L'un, Ducos, s'était montré un des plus acharnés à exiger sa tête.

CHAPITRE IX : LE JUIF MARAT, CONVENTIONNEL

Entre temps, le 9 septembre 1792 avait marqué une belle victoire de Marat. La liste de la Commune de Paris dont il était le protagoniste était élue à cette Convention Nationale qui succédait à l'inconstante Législative. Lui-même y était envoyé à une assez forte majorité.

Et néanmoins la plupart des membres de l'Assemblée à laquelle il allait siéger, lui étaient, et pour cause, violemment hostiles. Ne représentait-il pas, ce démagogue idolâtré de la populace, un pouvoir illégal et usurpateur des attributions de l'Assemblée nationale ? Et, de fait, Marat va faire figure de pestiféré à la Convention, où l'imposera seule la volonté de la rue.

Le 25 septembre, le furieux assaut qui va se déchaîner contre lui commence par une diatribe de Lasource contre les Septembriseurs. Après lui Danton vient vouer aux gémonies les partisans de la dictature, du tribunat ou du triumvirat. Robespierre lui-même se désolidarise des extrémistes. Et Barbaroux, orateur des Girondins, proclame que la France entière condamne les abominations qui ont souillé sa capitale.

Constamment visé et souvent atteint de plein fouet, Marat réagit : « *J'ai dans cette assemblée,* s'écrie-t-il, *un grand nombre d'ennemis personnels.* » Une clameur lui répond : « *Tous ! Tous !* » Pourtant l'*Ami du peuple* fait face et entreprend de se justifier : « *Au demeurant, messieurs,* s'écrie-t-il, *que me reprochez-vous ? Lorsque, par les attentats concertés de ces scélérats, la Patrie était prête à périr, qui de vous, messieurs, eût osé me faire un crime d'avoir dans les transes de mon désespoir appelé sur leurs têtes criminelles la hache des vengeances populaires ? Qui de vous osera me faire un crime d'avoir recommandé le seul moyen de salut public qui nous fût laissé ? Le peuple a eu le bon sens de sentir que c'était effectivement là toute sa ressource, il l'a employé plusieurs fois pour s'empêcher de périr.* »

Ainsi Marat revendique fièrement ses atroces responsabilités. Il le fait au milieu des clameurs d'une assemblée frémissante. Vergniaud le crible de ses apostrophes les plus méprisantes. A son tour un Constitutionnel bien oublié et qui pour une fois eut la vedette, Boileau, mène l'attaque en donnant lecture des derniers articles de Marat. « *Un mouvement d'indignation s'empare de l'Assemblée, écrit le* Moniteur, *des cris « A l'Abbaye » s'élèvent de toutes parts.* » Sur quoi la tragédie tourne à la farce. Marat brandit un pistolet et crie qu'il va se suicider si on le décrète d'accusation. Le chantage réussit et l'assemblée médusée passe, sur la proposition de Tallien, à l'ordre du jour. Mais un duel à mort était désormais engagé entre Marat et ses accusateurs girondins.

Comment doit-on les situer idéologiquement ces hommes dans lesquels leurs adversaires ont prétendu voir ou bien des partisans d'un système fédéraliste incompatible avec l'unité administrative et morale de la nation, ou bien des factieux, avides de confisquer, par leur étroite connivence, la direction des affaires publiques ?

C'étaient en réalité des révolutionnaires comme les autres et dont les mains n'étaient guère plus pures de sang français que celles, à l'exception des grands ténors de la Terreur, des autres quelconques Conventionnels. S'ils ont pu faire figure de modérés, voire de réactionnaires, c'est assurément sur le plan des contingences et des relativités. Ils s'apparentent de fort près à ces socialistes révolutionnaires russes, spécialistes fort distingués en attentats contre les grands-ducs et les hauts policiers et qui ne purent composer avec les bolcheviks, lesquels n'eurent guère de peine à les liquider au lendemain même de leur commune victoire. Nos Girondins ne représentaient rien d'autre en fin de compte que le parlementarisme constitutionnel — un des plus grands reproches qu'on leur fit fut d'avoir voulu se constituer en parti — contre la Montagne qui, avec ses clubs des Jacobins et des Cordeliers, constituait, pour employer la terminologie contemporaine, le parti unique d'une république totalitaire. Des deux formes de gouvernement en présence l'un était à substrat électoral donc départemental, l'autre un recrutement parisien. C'est pourquoi les Girondins furent dans l'obligation de jouer constamment des départements contre Paris. Leur objectif fut donc, selon, la formule de Lasource, de réduire Paris à son 83e d'influence. Mais la province était en grande partie restée trop fidèlement traditionaliste pour apporter des atouts dans une telle partie, les Girondins tentèrent leur chance sans cartes maîtresses dans leur jeu.

Six mois après cette séance orageuse du 25 septembre 1792, Marat fait véritablement figure de chef de parti, voire de candidat à la dictature. L'influence de sa feuille quotidienne, si mal présentée et si bourrée de fautes typographiques qu'elle puisse être, ne cesse de s'accroître. Ce sont ses excitations qui ont suscité cette journée du 25 février où l'on a vu le peuple parisien, auquel l'*Ami du peuple* a prédit une imminente famine, se ruer au pillage des épiceries. Puis les événements militaires de mars 1793 vont faire magnifiquement sa publicité. Les défaites d'Aix-la-Chapelle et de Nerwinden suivies de la défection de ce Dumouriez contre lequel il n'a de longtemps cessé de vitupérer ont fait de lui « l'homme qui l'avait bien dit » et qu'on doit désormais écouter.

Aussi le 5 avril 1793, il est élu président du Club des Jacobins. Et il ne perd pas un instant. Le jour même il signe une circulaire demandant la proscription des Girondins qu'il assure être *des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes ! La République,* dit-il, *réprouve les amis des rois. Ce sont eux qui la morcellent, la ruinent, et ont juré de*

l'anéantir. Oui, citoyens, ce sont eux qui ont formé cette faction criminelle et désastreuse. Avec eux c'en est fini de votre liberté et par leur prompte expulsion la Patrie est sauvée.

Les Girondins vont essayer de parer le coup. Et les jours qui vont suivre marquent pour Marat la décisive épreuve de force dont il sortira victorieux.

Le 11 juin la bataille s'engage sur une accusation de vénalité portée par Barbaroux. « *Marat,* dit-il, *a reçu quinze mille livres de Philippe Égalité* ». L'affirmation ne laissait pas que de paraître assez plausible. Ce n'était pas de la veille en effet, que l'*Ami du Peuple* avait été suspecté de connivences orléanistes. Le lendemain, c'est Petion qui mène l'attaque en s'en prenant d'une façon générale aux démagogues. Ils crient sans cesse au peuple, s'exclame-t-il : *Levez-vous ! Et quand il sera debout, que pourrez-vous lui dire ? Qu'a-t-il à renverser ? Qu'a-t-il à égorger si ce n'est la Convention Nationale ?*

Boyer-Fonfrede demande que soit banni *ce génie malfaisant, cet artisan de crimes, de calomnies, de discordes, de haines*.

Devant ces véhémentes attaques, Marat fait preuve du plus grand sang-froid. C'est qu'il se sent maître de la situation. La roue a tourné depuis le 25 septembre et l'intermède de la menace du suicide par désespoir du patriote indignement calomnié. Il a dans les tribunes sa fidèle garde du corps qui envahit les gradins lorsque l'Assemblée décide par 220 voix sur 360 votants, qu'il sera mis en état d'arrestation et conduit à l'Abbaye.

Marat condescend à se présenter devant le Tribunal Révolutionnaire dont le président lui réserve pour sa détention de principe une chambre dans ses propres locaux. Il dirige lui-même les débats qui tourneront à son apothéose. Et le front ceint d'une couronne civique, il est, le 13 avril, reconduit en triomphe à la Convention.

Ainsi pour sa défense, la Gironde n'avait su donner qu'un coup d'épée dans l'eau et qui après avoir tourné à sa pure confusion ne devait avoir d'autre résultat que de précipiter sa ruine.

En portant ainsi et si vainement atteinte à l'inviolabilité d'un membre de l'Assemblée, elle venait de créer un redoutable précédent et qui ne devait pas tarder à se retourner contre elle.

Le surlendemain même de l'acquittement triomphal de l'*Ami du Peuple*, les sections de Paris conduites par le maire de la capitale, Pache, venaient en masse demander à la barre de la Convention la destitution des vingt-deux Girondins les plus en vue.

Dans les semaines qui suivent, Marat ne cesse dans son *Publiciste de la République Française* (ainsi s'appelle maintenant sa feuille quotidienne) de vitupérer contre les Girondins qu'il accuse de tous les forfaits. Le 23 mai, à la Convention, il dénoncera le complot de leur faction liberticide en brandissant une circulaire de Valazé demandant aux Girondins de venir en groupe à une séance. C'est lui enfin qui déchaîne le 31 mai l'insurrection des sections de la Commune de Paris. Le lendemain il sonne de ses mains le tocsin de l'Hôtel de Ville. Et lorsque le 2 juin, la Convention cernée par les émeutiers et après une vaine tentative de résistance se résoudra à décréter l'accusation de vingt-neuf Girondins qui demain seront hors la loi, c'est Marat en personne qui supervise la liste des futures victimes.

Ainsi sa victoire est complète. Avec une inflexible volonté, il s'est acharné à la perte de ses accusateurs. Et personne, désormais, ne se lèvera plus pour lui jeter à la tête de terribles vérités.

Mais, comme disent les bonnes gens, toutes ces histoires-là lui ont tourné les sangs. Le corps couvert de dartres et de suppurations, il souffre sans répits d'abominables démangeaisons. Simone Evrard dont il a mangé tout l'avoir mais dont il reste l'idole le soigne de son mieux avec l'aide de sa sœur Adrienne. Gavé de boulettes de terre glaise — un remède de son invention et qu'il affirme être souverain contre son mal, — il mijote de longues heures dans sa baignoire où il rédige ces dénonciations qui remplissent de plus en plus L'*Ami du Peuple*. Jusqu'à son dernier soupir il restera le pourvoyeur infatigable de la guillotine.

Le 13 juillet 1793, à l'âge de cinquante ans et dix-neuf jours, il reçoit la visite fatidique de Charlotte de Corday.

CHAPITRE X : L'ARYENNE JUSTICIERE DU JUIF

Les Girondins proscrits se sont réfugiés à Caen où ils organisent, croient-ils, la marche des forces départementales sur une capitale dressée contre la Nation. Mais leur quartier général fait songer à un camp volant d'exilés plutôt qu'à ce gouvernement provisoire qu'ils aspirent à constituer. Il y règne une ambiance de parlotes dans le vide et de proclamations véhémentes mais platoniques. Trop de têtes politiciennes mais pas un cerveau politique. Une fort pitoyable comédie annoncée comme devant être une épopée civique renouvelée de l'antique, va s'y jouer, avec une figuration insuffisante, devant des spectateurs indifférents. La petite armée du chef royaliste Wimpfen, dans laquelle ces républicains constitutionnels avaient placé tous leurs espoirs mais pour laquelle ils n'avaient pu à Caen même recruter que dix-sept volontaires, va se débander à Vernon, au soir du 13 juillet, dès son premier contact avec les forces de la Convention.

C'est au grand état-major de la Gironde où la résistance s'avère impossible un sauve-qui-peut général. Les conventionnels proscrits vont s'égailler au long des routes et des chemins creux vers les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest qui leur seront quelque temps hospitalières. Mais bien peu de ces hors la loi impitoyablement traqués échapperont finalement au couteau de la guillotine.

C'est dans cette ambiance d'enthousiasme velléitaire que jaillit et s'affirma dans la plus noble et la plus pure des têtes françaises un dessein grand entre tous. Privilège magnifique de la France. Pour la seconde fois de son histoire, toute son âme éternelle allait s'incarner dans un cœur de jeune fille.

Ce serait minimiser la signification du geste fulgurant de Charlotte Corday que de la réduire à la portée d'un réflexe de la Gironde aux abois, bien qu'on ne puisse douter qu'il ait été prémédité au milieu de l'agitation girondine où l'héroïne se trouvait plongée.

On peut d'ailleurs se demander, si elle était véritablement girondine ? Mais était-elle seulement républicaine ? Dans son interrogatoire, elle accuse Marat d'avoir ensanglanté le « royaume ». L'emploi de ce terme, six mois après l'exécution de Louis XVI est singulièrement révélateur d'un état d'âme resté foncièrement traditionaliste.

Certes elle a pris fait et cause pour des proscrits en qui s'incarnait la résistance dans sa province et parmi lesquels elle s'était fait de sûres amitiés. Mais ce serait étriquer sa figure que de l'enfermer dans cette parenthèse des entre-déchirements révolutionnaires.

Serait-ce alors qu'elle fut une « aristocrate » dans le sens historique qu'on a donné à ce terme ? Elle était tout le contraire d'une réfractaire dressée contre ce renouveau auquel aspirait l'ensemble de la Nation. Rien dans son âme fraternelle qui rappelât cet orgueil de caste qu'on a prêté à tort à la vraie noblesse. En Charlotte Corday s'incarne au plus haut degré cette vertu civique qui est le prototype de l'esprit communautaire national et social et dont l'antithèse réside en un individualisme le plus souvent coupable et toujours imbécile.

Elle sait que Marat, tribun de la populace est le dictateur en puissance de la République française, et qu'insatiable de sang français il ne rêve que de nouvelles hécatombes. Qu'il est étrangement intangible, ceux-là même qui se savent par lui condamnés n'osant rien contre lui. Gémissant de l'universelle lâcheté. Charlotte reçoit comme la lumineuse révélation de son extraordinaire destinée.

Le mardi 9 juillet elle quitte Caen pour Paris où elle arrivera, le 11. Le lendemain elle écrit son *Adresse aux Français amis des Lois et de la Paix*. Elle y crie les raisons qui l'ont déterminée à abattre un monstre qui s'est mis de lui-même hors la loi. Elle a fait sereinement le sacrifice de sa vie : « *Je veux,* affirme-t-elle, *que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois.* »

Le 13 au matin elle achète dans une boutique du Palais-Royal un couteau de cuisine du prix de quarante sols. Après deux vaines démarches et une demande écrite d'audience, Marat consent à la recevoir.

Elle le trouve dans sa baignoire-sabot, devant une planche à écrire. Il l'interroge sur les événements de Caen, note des noms dont il annonce que les porteurs seront bientôt guillotinés. Sur quoi Charlotte Corday, qui vient d'acquérir de ses yeux et de ses oreilles, la preuve que l'homme qu'elle a condamné dans son esprit ne mérite nulle pitié, le frappe et le tue.

Ses déclarations, au cours de l'interrogatoire qui suivit son arrestation et au cours du procès, portent l'empreinte d'une âme stoïque et pure. Certaines d'entre elles font penser au langage que Jeanne d'Arc tint à ses juges et son supplice qui eut lieu le soir du mercredi 17 juillet, elle le subit avec la sérénité la plus émouvante.

Quant à Marat, sa mémoire va faire l'objet d'un culte le plus insensé. Son cœur, placé dans une urne d'albâtre planera aux plafonds du club des Cordeliers. Ce ne sont en son honneur que cérémonies commémoratives de toutes sortes, sous formes notamment de représentations théâtrales à grand spectacle. Vingt-trois communes changent leurs noms en celui de Marat. Pourtant ce n'est qu'après le 9 Thermidor, que les restes de Marat furent solennellement transférés au Panthéon. Ils n'y restèrent pas longtemps, un décret pris spécialement à leur intention le 8 février 1795 ayant décidé que les honneurs du Panthéon ne pouvaient être décernés que dix ans après la mort des intéressés. Le bruit se répandit dans le peuple que les cendres de Marat, arrachées du « Temple de la Gloire » auraient été précipitées dans l'égout de la rue Montmartre. D'après certaines sources, il semble que cette rumeur soit née d'un geste symbolique, d'aucuns ayant jeté dans le cloaque, lors de la dé-panthéonisation, des cendres apportées dans un vase de nuit.

La dépouille mortelle de Charlotte Corday fut inhumée au cimetière de la Madeleine et se trouve aujourd'hui à la Chapelle expiatoire. Moins cependant son crâne, tombé en la possession du prince Roland Bonaparte, personnage bizarre aux hérédités chargées (il naquit bâtard du prince Pierre, l'assassin de Victor Noir) et dont l'immense fortune venait, via sa femme d'origine juive, de la roulette de Monte-Carlo. Cet homme ne craignit pas de le faire figurer à l'exposition universelle de 1889 où les juifs Lombroso et Benedikt furent à même de le manipuler comme une pièce de curiosité criminologique. Selon la revue *L'Anthropologie* de mars 1890 « le front en est bas comme dans les plus belles statues grecques de femmes. L'ensemble en est régulier, harmonieux, avec un bel angle facial ». Une telle relique si sacrilègement profanée se trouve aujourd'hui exposée dans une boîte de verre à la société de Géographie. A ce compte-là, on pourrait tout aussi bien exhiber le crâne de Marie-Antoinette au musée Grévin.

Toute une littérature, toute une iconographie ont été consacrées à celle que le Romantisme crut devoir appeler dans le goût des contrastes faciles qui lui fut propre, l'ange de l'assassinat. Que ces termes nous semblent donc déplaisants et inadéquats ! Mais on ne sait quel conformisme pseudo-moral, quel pharisaïsme de bien-pensants ont empêché jusqu'à présent que fût rendu à la sublime descendante du grand Corneille un hommage sans réticences. Or, en vérité, son geste justicier ne saurait être taxé ni d'assassinat ni même de meurtre. Cela nous l'écrivons tranquillement sans avoir le moins du monde le sentiment de céder au goût du paradoxe. En acceptant au plein d'un cataclysme social sans précédent et où s'était effondrée toute magistrature légitime, de devenir l'instrument d'une justice profanée, Charlotte Corday nous a donné un inoubliable exemple d'héroïsme sacrificiel.

Elle est la plus haute personnification des vertus civiques dans notre pays. Mais c'est à un autre titre encore que sa gloire doit briller éternellement et dans tout l'univers d'un rayonnement inégalable. Martyre des grandes causes de la Patrie, elle est aussi la suprême héroïne de la chrétienté dans sa guerre de libération du judaïsme.

Issue d'une antique race chevaleresque, une des rares en France dont l'origine remonte au XIe siècle, Marie-Antoinette Charlotte de Corday d'Armont descend en ligne droite des compagnons de Rollon et de Guillaume le Conquérant. On ne saurait pourtant songer en évoquant son visage à quelque Walkyrie égarée en terre gauloise. Le sang généreux des Wikings ses ancêtres s'est depuis des siècles et des siècles romanisé dans le creuset de l'ethnie française. Et de fait, cette jeune nordique a une âme de romaine. Elle en parle le langage que lui a transmis le grand Corneille dont elle est en filiation suivie et prouvée l'arrière-petite-fille (par Marie Corneille mariée en 1701 à Adrien de Corday, trésorier de France, à Alençon). Il semble d'ailleurs que les Corday aient contracté d'autres alliances avec les Corneille ce qui permit à des biographes mal intentionnés de tenter de minimiser son illustre parenté en la prétendant collatérale.

Par une singulière prédestination, c'est à cette vraie princesse aryenne, racialement nordique, psychiquement latine et pour cela même si complètement française, qu'incomba l'héroïque mission de précipiter aux Enfers la plus belle incarnation de la race maudite que l'univers ait connue depuis Juda jusqu'à Bela Kuhn.